

Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion
du contrat global et le développement de l'Albanais

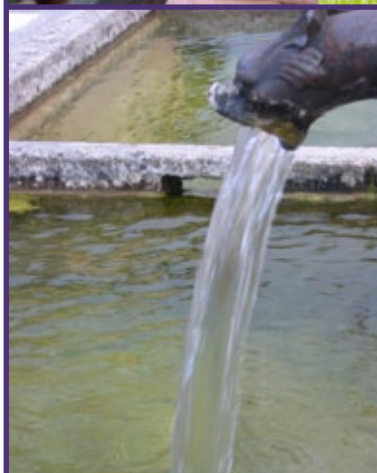


RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2014



Publication mars 2015



Albanais

Contrat
de développement

S I G A L



EDITORIAL

Le bilan 2014

Conformément aux obligations définies par l'article 40 de la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative « au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », cette 13^{ème} édition du rapport a pour objectif de présenter le syndicat mixte intercommunal et ses activités.

Etabli sur l'année civile, ce rapport, préparé par les services, est adressé par le président en début d'année 2015 au maire de chacune des communes membres accompagné du compte administratif.

Il doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au comité syndical sont entendus.

Afin de vous apporter une information récente, cette 13^{ème} édition du rapport d'activité du SIGAL présente les actions de la structure sur l'année 2014.

Retenons quelques points forts de l'année écoulée : le renouvellement des équipes municipales et intercommunales en avril 2014 et du Conseil Syndical du SIGAL en juin 2014 avec la création de 3 Commissions thématiques liées aux domaines de compétences : la Commission CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes), la Commission Plateforme des Services à Domicile et la Commission Aménagement du Territoire (suivi du Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT) ; le bilan du Programme d'Intérêt Général (PIG) clôturé en juin 2014 et le bilan du SCOT en février 2014, avec une mise en révision prescrite en décembre 2014.

Vous souhaitant bonne lecture et surtout bons débats !

Le Président,
Pierre BLANC

Sommaire

EDITORIAL _____ 2

SOMMAIRE _____ 2

CARTE D'IDENTITÉ _____ 4

L'ALBANAIS, TERRITOIRE DE RESSOURCES _____ 4

Entre lacs et montagnes...

L'Albanais historique

Une biodiversité remarquable

Une économie prospère

Un pays d'histoire

Un syndicat pour le développement
de l'Albanais

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS _____ 8

RESSOURCES HUMAINES _____ 8

Trombinoscope des agents du SIGAL

Répartition des effectifs par filière

Recrutements et mouvements en 2014

Pyramide des âges

Organisation du service des ressources humaines

FINANCES _____ 10

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

MARCHES PUBLICS _____ 14

Evolution des marchés publics recensés
(2008-2014)

Bilan global 2014

Prévisionnel 2015

AFFAIRES JURIDIQUES _____ 15

Répartition des structures bénéficiaires
des réponses juridiques

Conseil juridique : domaines d'intervention
auprès du SIGAL

ADMINISTRATION _____ 16

Délibérations

Réunions

SCOT EN ALBANAIS _____	19	CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT _____	35
Qu'est-ce que le SCoT de l'Albanais ?		Qu'est-ce que le Conseil Local de Développement (CLD) ?	
La Commission Aménagement du territoire		Après le renouvellement des équipes municipales en 2014	
Bilan des 10 ans du SCOT de l'Albanais		HABITAT _____	36
Evolution de l'enveloppe urbaine entre 2004 et 2012		Qu'est-ce que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ?	
Le suivi des documents d'urbanisme		Le PLH de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly	
L'assistance aux communes sur l'élaboration d'une zone agricole protégée		Le PLH de la Communauté de Communes du Pays d'Alby	
L'assistance aux communautés de communes sur l'urbanisme intercommunal		Qu'est-ce que le Programme d'Intérêt Général (PIG) ?	
CDDRA EN ALBANAIS _____	24	SOCIAL _____	47
Qu'est-ce qu'un Contrat de Développement ?		PLATEFORME DES SERVICES A DOMICILE DE L'ALBANAIS _____	47
Le CDRA 2001-2006		Les missions de la Plateforme	
Le CDDRA 2009-2015		Accueil, information et orientation des publics	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE _____	27	Le recrutement des Aides à Domicile / Auxiliaires de vie	
L'Albanais, lieu où se conjugue dynamisme économique et qualité de vie		La formation des Aides à Domicile	
Créer son entreprise en Albanais : le réseau Créafil		La coordination des retours à domicile après hospitalisation des bénéficiaires des SAD	
Réseau des acteurs économiques de l'Albanais		Animation et groupes de travail	
Initiative Grand Annecy			
Contrat territoriaux emploi / formation			
COMMERCE ET ARTISANAT _____	31		
Qu'est-ce que l'action pour le commerce et l'artisanat ?			
Objectifs et plans d'actions			
Aides directement versés aux commerçants et artisans de l'Albanais			
Aides collectives en faveur du commerce et de l'artisanat			
PSADER _____	33		
Territoire et modernité : une agriculture dynamique			
Les enjeux pour l'avenir de l'agriculture de l'Albanais			
Actions du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)			
Une filière locale de fruits à jus en agriculture biologique ?			

L'ALBANAIS, TERRITOIRE DE RESSOURCES

Entre lacs et montagnes...

L'Albanais se situe dans la **région Rhône-Alpes**, c'est un territoire de **350km²** étendu sur les départements de **Savoie (73)** et **Haute-Savoie (74)**.

Bordé par le **Rhône** à l'ouest, traversé par le **Chéran**, L'Albanais se situe entre les **lacs du Bourget et d'Annecy**.

C'est un bassin de basse altitude encadré par deux massifs montagneux : le prolongement du **Jura** à l'ouest (**montagne des Princes et du Clergeon**) et les premiers contreforts **des Alpes** à l'est (**Semnoz et Mont-Revard**).

Proche des **lacs d'Annecy et du Bourget** (20 min) mais aussi d'**Aigue-belette** (35 minutes) et **Léman** (1 heure) ainsi que des **Massifs Alps**, le plus grand domaine skiable du monde, connus pour leurs stations de sports d'hiver et d'été : **La Tarentaise et la Vanoise** (2h) , **le Beaufortain et le Mont-Blanc** (1h30), **les Aravis** (1 h)

Porte ouest du **Parc Naturel Régional du Massif des Bauges** (altitude de 270 m à 2215 m) dont six communes font partie.



Accès

Autoroutes

A41 et A401
sortie Rumilly/Alby-sur-Chéran

Aéroports

Annecy : 20 km Chambéry : 35 km
Genève : 55 km Lyon : 124 km

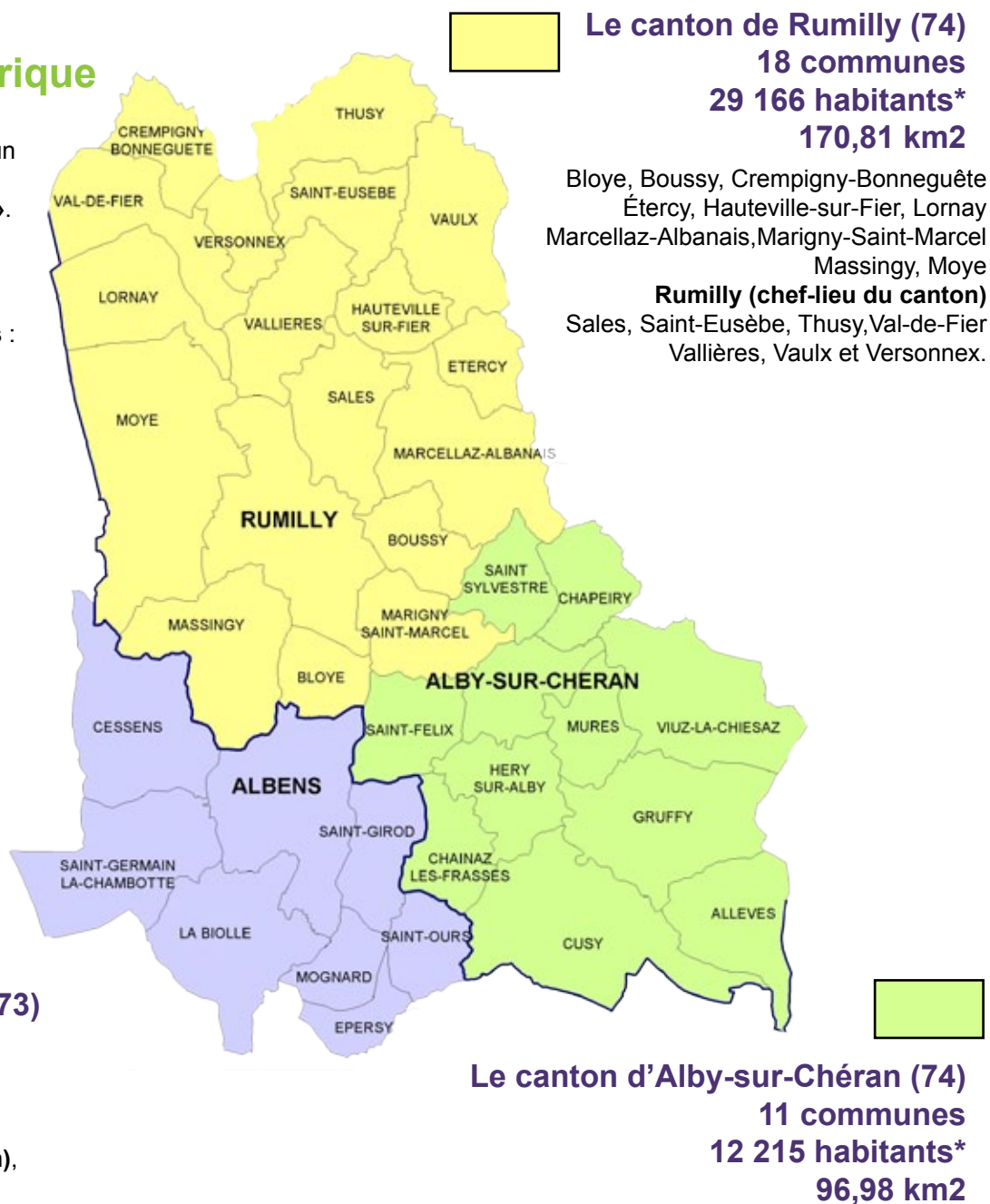
Trains

Gare régionale Rumilly
Gares TGV Annecy, Aix-les-Bains ou
Bellegarde-sur-Valserine (20km)

L'Albanais historique

L'Albanais historique couvre un territoire un peu plus large que le « **pays de l'Albanais** ».

Celui-ci est constitué par le **regroupement de 37 communes** dans les 3 cantons suivants :



Les cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran appartiennent au **département de la Haute-Savoie** et le canton d'Albens au **département de la Savoie**. La séparation de l'Albanais entre ces deux départements a eu lieu en **1860**, lors de l'**Annexion du duché de Savoie à la France**.

Se rattachent également à l'Albanais historique une partie des cantons de **Seynod** (Chavanod, Montagny-les-Lanches, Quintal, Cran-Gevrier, Seynod, anciens villages de Balmont et de Vieugy) et de **Grésy-sur-Aix** (Grésy, Saint-Offenge-Dessus, Saint-Offenge-Dessous, Montcel), aujourd'hui tournés respectivement vers les agglomérations d'**Annecy** et d'**Aix-les-Bains**.

Le **domaine d'intervention du SIGAL** s'étend au département de la Haute-Savoie, aux cantons de Rumilly et d'Alby-Sur-Chéran.

* Populations légales 2012 en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (INSEE)

L'ALBANAIS, TERRITOIRE DE RESSOURCES

Une biodiversité remarquable

« Une nature exceptionnelle », « un environnement incomparable », des qualificatifs forts qui décrivent avec justesse des prairies verdoyantes, des vals arborés, des vergers, des pelouses aux airs méridionaux, patrimoine écologique et culturel.

Une flore riche de sa très grande diversité, résolument protégée, elle est toutefois accessible à tous librement, mais aussi dans le cadre d'activités pédagogiques, de visites accompagnées...

Une importante faune alpine et aquatique fait le bonheur des randonneurs qui apercevront des cerfs, chevreuils, chamois, ... et des amateurs de pêches qui pourront voir évoluer brochets, lavarets, truites, feras,...

Des sites protégés tels que les forêts domaniales et communales, la rivière du Chéran, le Marais des Mièges, classé Natura 2000, les étangs de Crosagny, espace de protection de la faune et de la flore, programme européen Life Nature...

Des sites classés « espaces naturels » communes de Crempigny-Bonneguête, Lornay, Moye, Thusy, Vaulx et Versonnex.

Une économie prospère

Une tradition agricole préservée

L'Albanais est un territoire à forte tradition agricole. Il a longtemps été considéré comme le « grenier à blé » des Pays de Savoie. L'agriculture occupe encore aujourd'hui une place prépondérante dans l'économie locale. Sur les 300 exploitations, les deux tiers sont des exploitations laitières.

Des zones industrielles bien identifiées

À la sortie de la seconde guerre mondiale, comme dans beaucoup de territoires français, l'agriculture a été peu à peu supplantée par l'industrie. Deux pôles industriels existent un à Rumilly, l'autre à Alby-sur-Chéran. Des entreprises de tailles majeures sont implantées (Tefal, Nestlé...) Ce tissu économique génère pas moins de 7 500 emplois. La localisation du territoire en plein cœur du Sillon Alpin (espace économique allant de Valence à Genève) constitue un atout majeur.

Un secteur tertiaire en expansion

Les services représentent 60% des créations d'entreprises sur ces dernières années principalement axées sur des activités de sport, culture / loisirs et services à la personne.

Un réseau de communications bien développé

Le territoire de l'Albanais bénéficie de réseaux ferroviaires et autoroutiers internationaux, stratégiques en Europe reliant l'Europe du sud-ouest au nord-ouest de l'Italie puis à l'Europe centrale.

Un pays d'histoire

Le territoire de l'Albanais est à la fois **un espace de loisirs de proximité pour ses habitants et une destination touristique pour la population des métropoles proches** telles que Genève, Lyon, Annecy, Chambéry.

Habité depuis plus de 5000 ans

Des **découvertes néolithiques** sur la commune de Gruffy, des **recherches archéologiques à Albens** (nécropole gallo-romaine, ville médiévale, ...), l'Albanais témoigne de cette richesse historique par le bourg médiéval d'**Alby sur Chéran** et quelques soixante maisons fortes et châteaux liés à l'histoire de **la Maison de Savoie** « l'Albanais province de la Savoie- Propre ».

L'annexion de la Savoie à la France en 1860 a entraîné un découpage de l'Albanais : les **cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran** se voient rattachés au département de la Haute-Savoie et **celui d'Albens** à la Savoie.

Des monuments religieux du Xème au XXème siècle

de styles roman, gothique, néo-classique, byzantin, ...témoignent de l'importance de l'art sacré comme richesse patrimoniale.

Quelques **trente églises** à Rumilly, Thusy, Ansigny, Notre-Dame de Plaimpalais à Alby sur Chéran, Saint Germain à La Chambotte ... des chapelles (une vingtaine) telles que l'Aumône à Rumilly, Saint Maurice à Alby sur Chéran, Saint Lazare à Saint Girod, ... des oratoires et des croix.

Un syndicat pour le développement de l'Albanais

Présentation

Le SIGAL est une **structure intercommunale (syndicat mixte)** qui réunit :

- la **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** :
18 communes pour 28 211 habitants
- la **Communauté de Communes du Pays d'Alby** :
11 communes pour 12 714 habitants

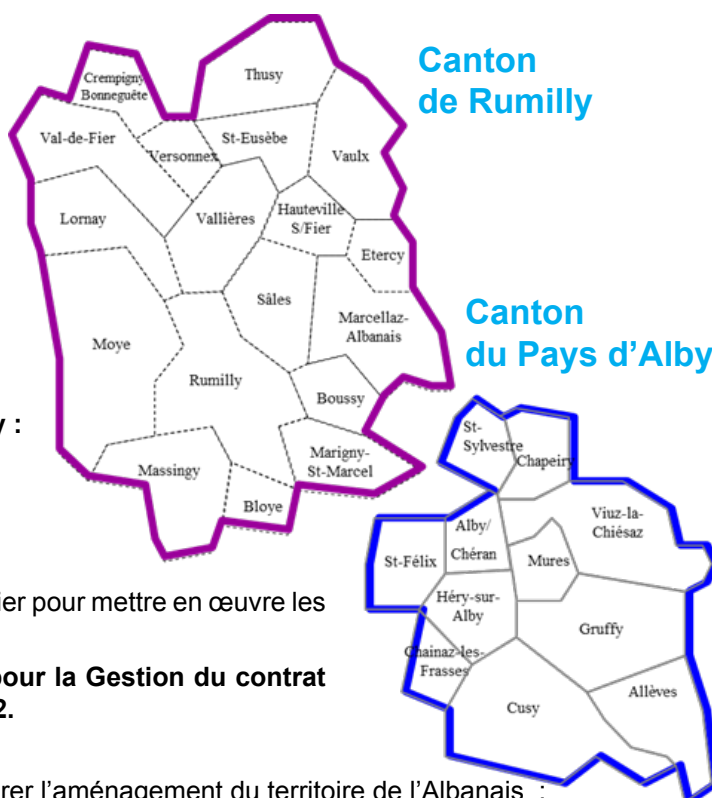
Les deux communautés de communes ont décidé de s'associer pour mettre en œuvre les politiques d'aménagement d'intérêt supra communautaire.

Elles ont créé le **SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais)** en janvier 2002.

Ce syndicat mixte a deux compétences qui permettent de gérer l'aménagement du territoire de l'Albanais :

- la **gestion administrative et financière du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes)**
- **L'élaboration et le suivi du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Albanais**

Le SIGAL est une **instance de réflexions, de débats et d'actions**. Dans ce cadre, les collectivités locales souhaitent construire un espace de développement cohérent pour les villes et villages du territoire.



Fonctionnement

Le Conseil syndical

Son rôle

Le Syndicat est administré par un Conseil, composé de 15 membres, 10 pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et 5 pour celle du Pays d'Alby. Sa fonction est d'examiner les dossiers, de décider de la suite qui leur sera accordée et de délibérer.

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois tous les deux mois, sur convocation du Président.

Ses membres

Les délégués sont désignés par chaque communauté de communes selon une répartition précise (cf. statuts du SIGAL).

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative, en cas d'em-

Président

CONSEIL SYNDICAL

BUREAU

Commission
CDDRA (Contrat de
Développement Durable
Rhône-Alpes)

Mise en place et suivi des actions économiques, agricoles et touristiques du Contrat de Développement Durable de l'Albanais

Commission
Plateforme
des Services
à Domicile

Définition et suivi des actions de la Plateforme des Services à Domicile de l'Albanais (voir p°43)

Commission
Aménagement
du territoire :
suivi du SCOT

Chargée du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais (compatibilité PLU/SCOT, information sur le SCOT, suivi de l'observatoire du territoire...)

Le bureau

Son rôle

Le Bureau s'occupe de la préparation des Comités Syndicaux, il se réunit en amont de ce dernier.

Ses membres

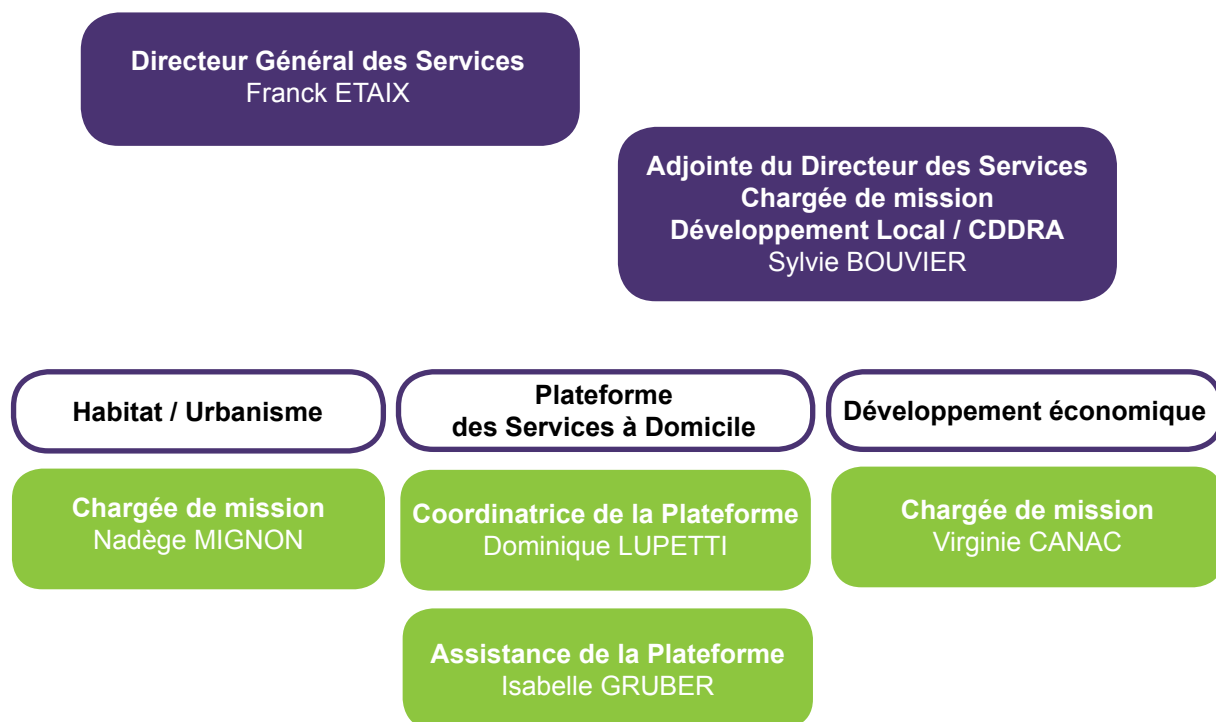
Le Bureau est composé de 4 membres, 2 de chaque communauté de communes.

RESSOURCES HUMAINES

Trombinoscope des agents du SIGAL

Au 1er janvier 2015, 5 agents sont présents pour un équivalent temps plein de 4,6.

Les agents non titulaires occupent des postes non pérennes liées à des financements de la Région.



Du personnel de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est également mis à disposition du SIGAL pour les fonctions transversales suivantes : direction, accueil, secrétariat, communication, comptabilité, marchés publics, ressources humaines. En 2014, **12 agents de la Communauté de Communes** ont travaillé **1458 heures environ pour le SIGAL, soit 0,9 Equivalent Temps Plein (ETP)**.

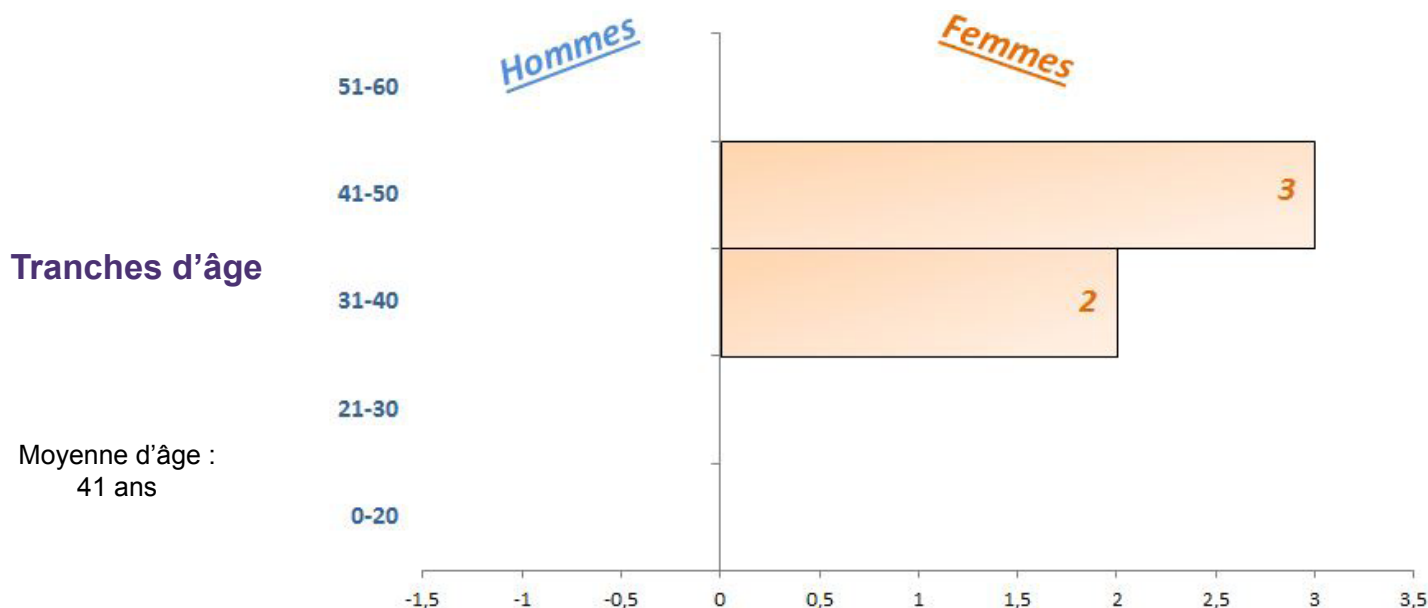
Répartition des effectifs par filière

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
Filière administrative	3	1	1	5

Recrutements et mouvements en 2014

Pas de départs ni d'arrivées

Pyramide des âges



Formation

Au cours de l'année 2014 on totalise **30,5 jours de formation**, dont 18 jours pour préparation concours ou examens. C'est 0,15 équivalent temps plein et 6,5 jours / agent. (Ce chiffre ne prend pas en compte les réunions d'information dont la durée est inférieure à une demi-journée)

Arrêtés

Au cours de l'année 2014, **11 arrêtés relatifs au personnel** ont été pris.

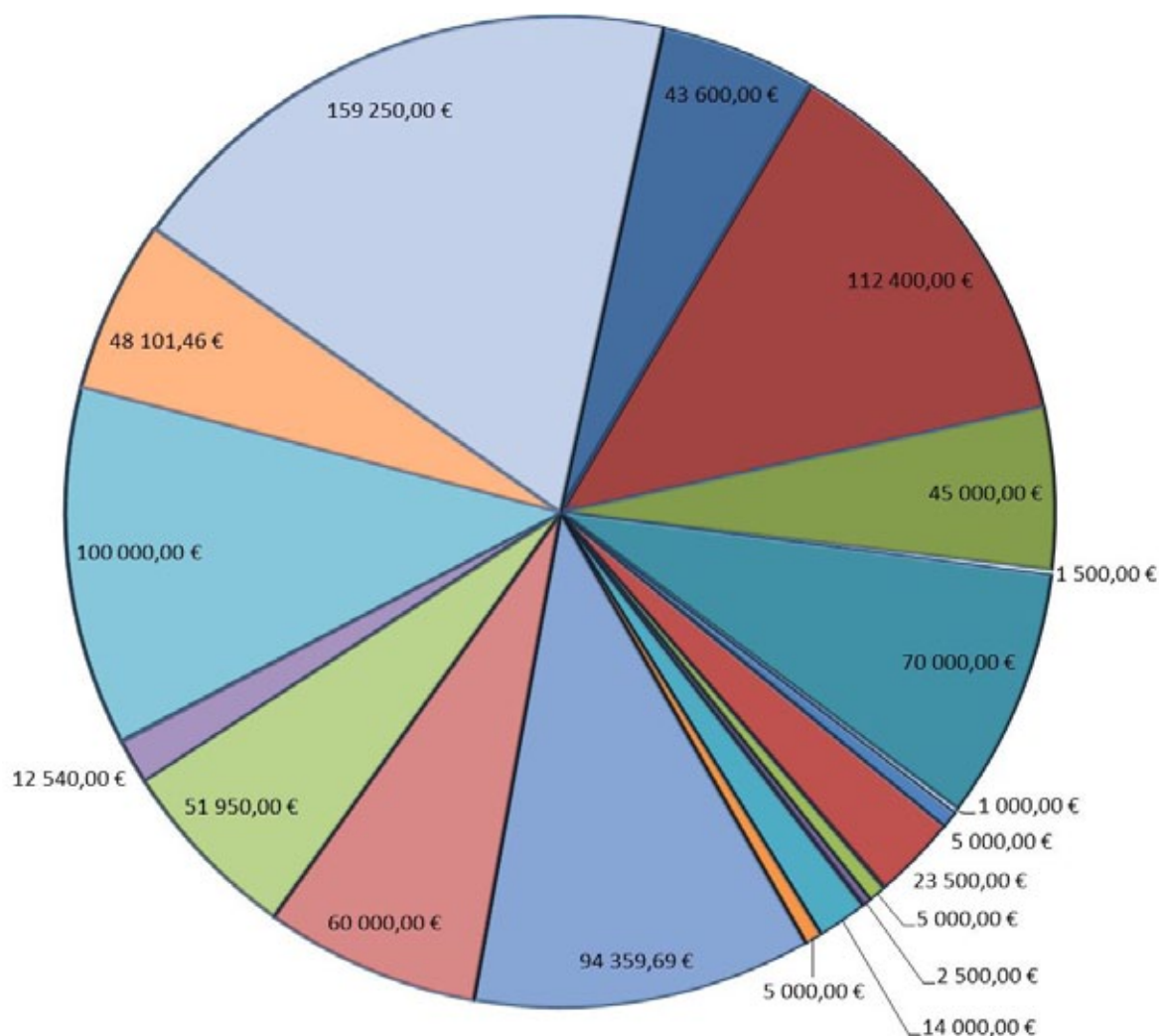
Organisation du service des ressources humaines

- Organisation **des entretiens d'évaluation par le N+1**
- Gestion **d'un plan de formation pluriannuel**
- En projet : création **de fiches procédures** pour les agents sur les situations suivantes : départ en mission, frais de déplacements, arrêts maladie, accident du travail...)
- En cours : élaboration **d'un document unique qui recense et évalue les risques professionnels** sur l'ensemble des services de la collectivité ainsi que les mesures de prévention mises ou à mettre en place (des groupes de travail seront constitués avec des élus et des agents associés à la démarche)
- En projet : mise en place progressive **d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**
- Depuis 2013, le SIGAL adhère **au Comité des Oeuvres Sociales des Collectivités Territoriales du Canton de Rumilly** : tout agent territorial, sous contrat depuis au moins 6 mois, ou justifiant d'une durée cumulée de 6 mois à la date de l'adhésion peut adhérer et bénéficier d'avantages sociaux (prestations culturelles, touristique et de loisirs)
- **Un guide de procédure à destination des agents** finalisé en 2015 : document de référence sous forme de fiches pratiques reliées personnalisables. Il comporte :
 - - **un volet dédié à la présentation générale du SIGAL** : territoire, statut, historique, fonctionnement...
 - - **un volet dédié à l'organisation interne** : informations pratiques au quotidien, logistique, procédures...
 - - **un volet à la description de l'environnement du fonctionnaire territorial** : principes statutaires, positions administratives, droits et devoirs, parcours professionnel, carrière, rémunération, protection sociale...

FINANCES

Dépenses de fonctionnement

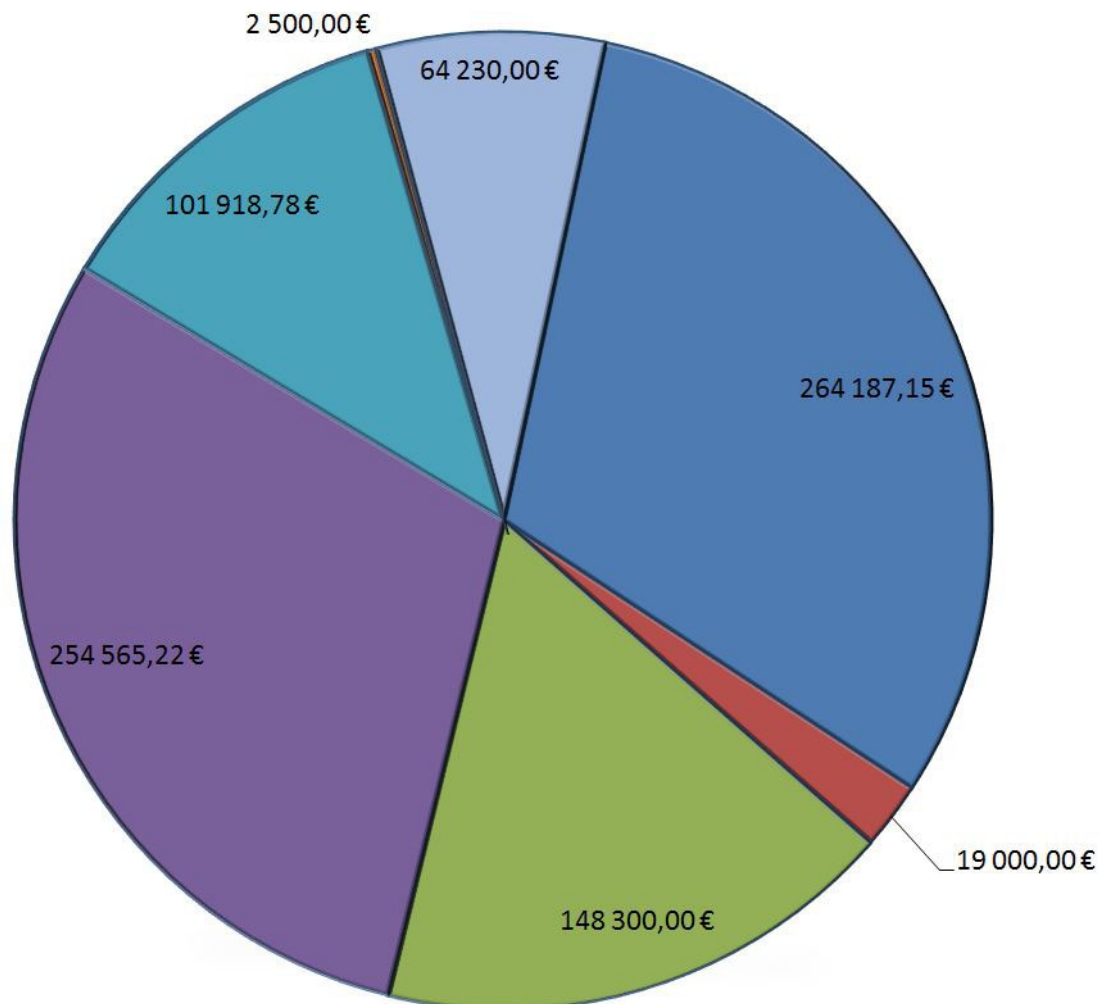
Crédits adoptés au budget primitif 2014 : 854 701,15 €



Mise en place d'un Schéma de Cohérence Territorial	43 600,00 €	Elaboration d'une Opération Collective en faveur du commerce et de l'Artisanat	23 500,00 €
Plateforme d'information et d'orientation sur les emplois familiaux et les services de proximité	112 400,00 €	Perennisation des outils de collecte	5 000,00 €
Développement du cyclotourisme et du VTT dans l'Albanais	45 000,00 €	Verger de plein vent	2 500,00 €
Sauvegarde et valorisation des vergers de l'Albanais	1 500,00 €	Mise en place d'un plan de gestion des prairies sèches et préservation des paysages de côteaues	14 000,00 €
Animer le PIG départemental à l'échelle de l'Albanais	70 000,00 €	Développement durable	5 000,00 €
Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins dans le cadre du PLH	1 000,00 €	Animation généraliste et suivi des actions du contrat de développement et gestion du SIGAL	94 359,69 €
Poursuite d'un réseau de sentiers pédestres et VTT	5 000,00 €	Animation économique du territoire	60 000,00 €
		Animation PLH	51 950,00 €
		Animation PSADER	12 540,00 €
		Frais de structure	100 000,00 €
		Dépenses imprévues / Divers	48 101,46 €
		Autofinancement	159 250,00 €

Recettes de fonctionnement

Crédits adoptés au budget primitif 2014 : 854 701,15 €

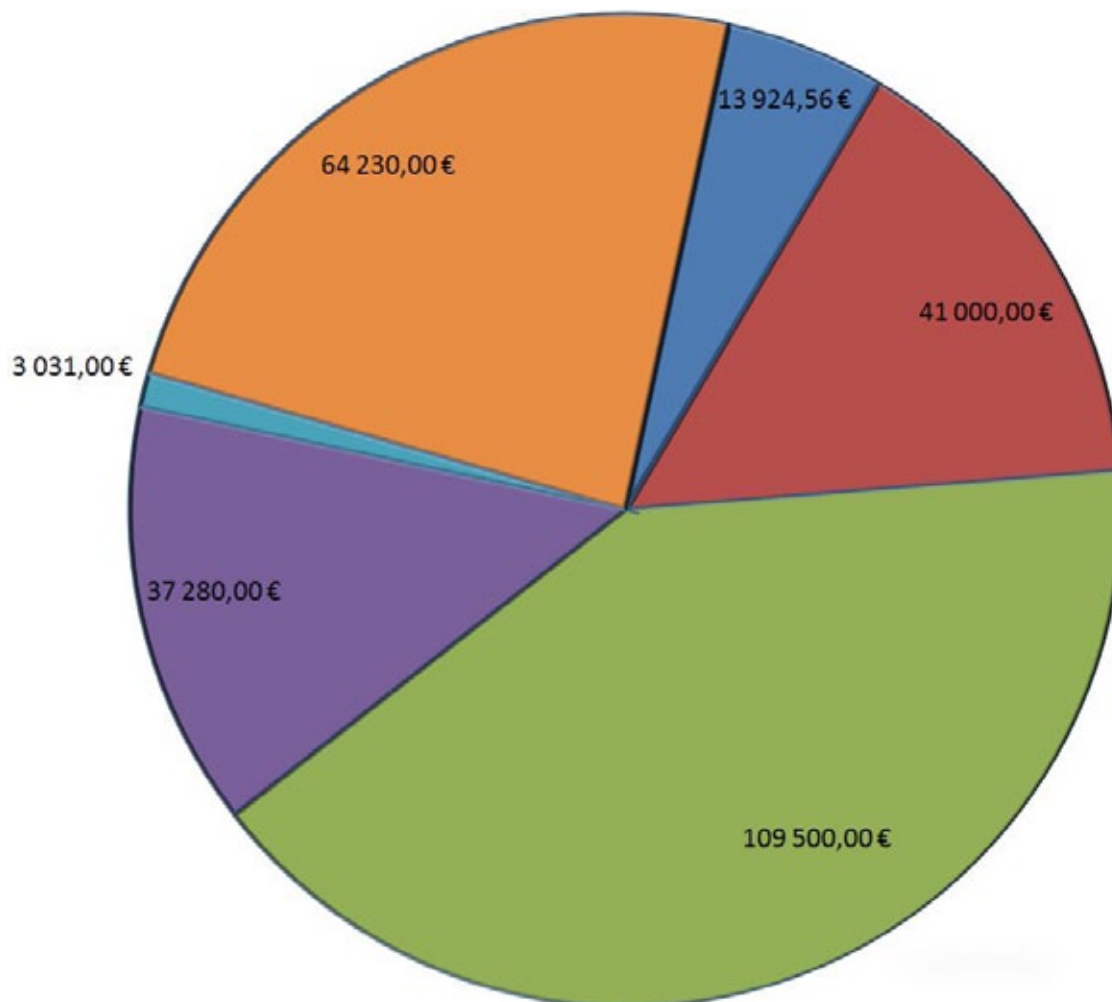


- Report excédentaire de clôture de 2013
- Produits des services
- Subventions et Participations
- Participation de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- Participation de la Communauté de Communes du Pays d'Alby
- Autres produits de gestion courante
- Opérations d'ordre

264 187,15 €
19 000,00 €
148 300,00 €
254 565,22 €
101 918,78 €
2 500,00 €
64 230,00 €

Dépenses d'investissement

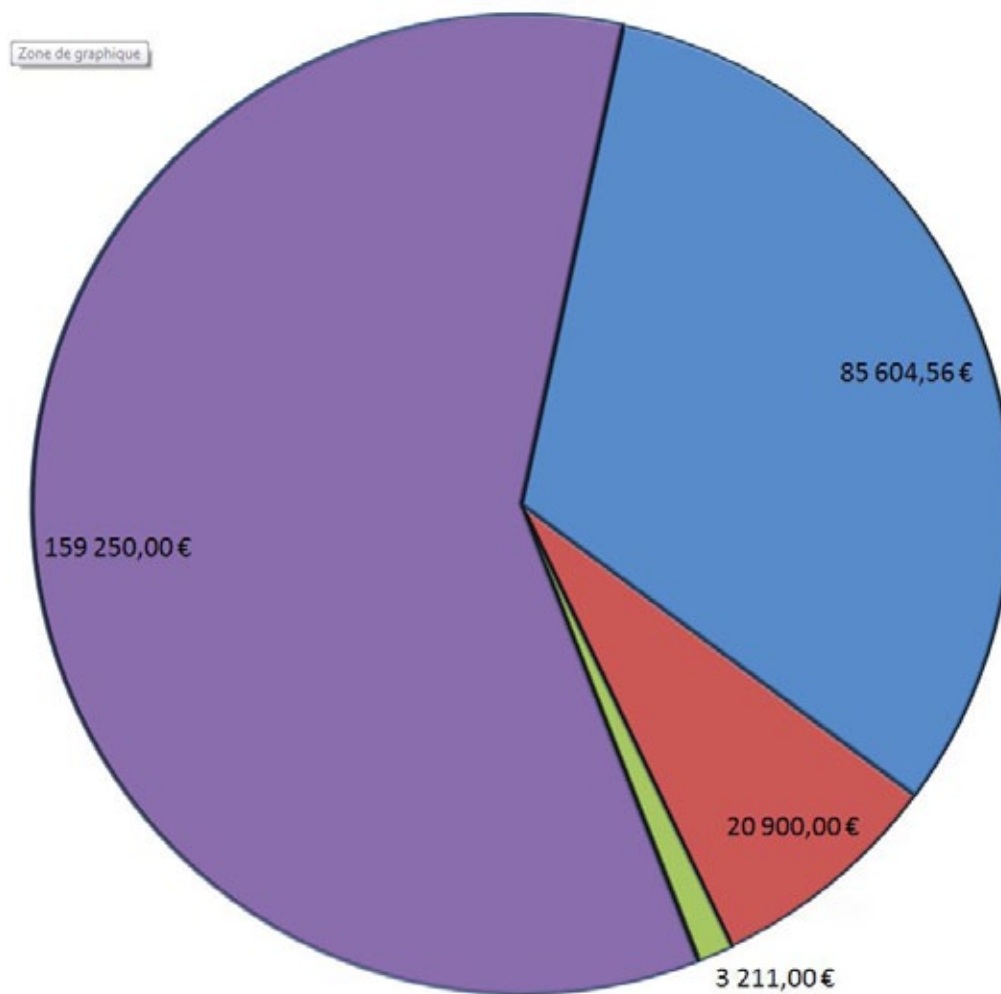
Crédits adoptés au budget primitif 2014 : 268 965,56 €



Dépenses imprévues	13 924,56 €
Etudes de programmation piscine couverte intercommunale	41 000,00 €
Elaboration d'une Opération Collective en faveur du commerce et de l'Artisanat	109 500,00 €
Mise en place d'une signalétique commune du territoire	37 280,00 €
Divers	3 031,00 €
Opérations d'ordre	64 230,00 €

Recettes d'investissement

Crédits adoptés au budget primitif 2014 : 268 965,56 €

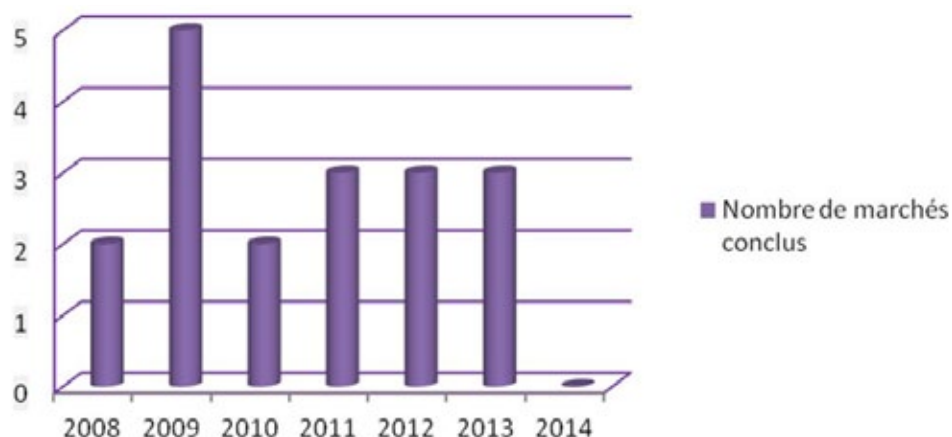


Report excédentaire du résultat de clôture de la section d'investissement de 2013	85 604,56 €
Dotations et fonds divers	20 900,00 €
Divers	3 211,00 €
Autofinancement	159 250,00 €

MARCHES PUBLICS

Evolution des marchés publics recensés (2008-2014)

Volume des marchés publics



Bilan global 2014

- **Absence de marchés conclus**
- **Particularités de l'année 2014 :**
 - Elections municipales et communautaires ; Election des délégués syndicaux du SIGAL et installation du Comité Syndical le 19 mai 2014
 - Négociation sur le contrat CDDRA

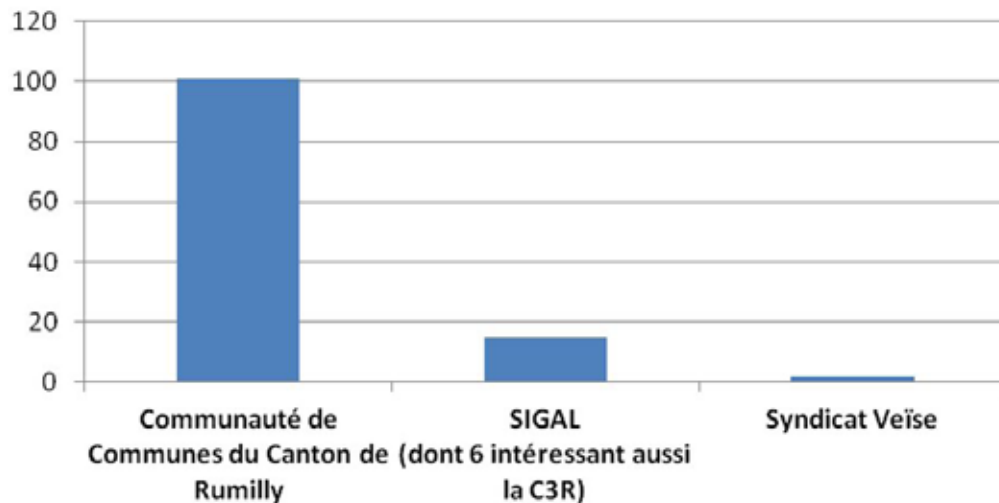
Prévisionnel 2015

- Lancement **des études de révision** et **suivi des observatoires du SCOT**
- Mission de programmiste pour **la piscine couverte intercommunale**
- **Assurances**

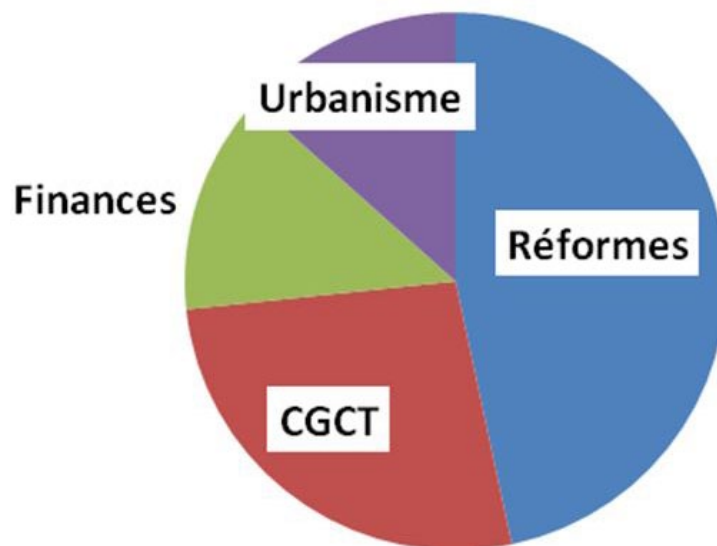


AFFAIRES JURIDIQUES

Répartition des structures bénéficiaires des réponses juridiques



Conseil juridique - Domaines d'intervention auprès du SIGAL



ADMINISTRATION

Délibérations

37 délibérations prises sur l'année 2014

Thème	Date	Intitulé
Aménagement du territoire	8 décembre 2014	Prescription de la révision du SCoT, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Thème	Date	Intitulé
SCOT	10 février 2014	Validation du bilan, maintien ou révision

Thème	Date	Intitulé
CDDRA	10 février 2014	Demande de subvention pour l'action « gestion des prairies sèches » pour l'animation et la sensibilisation autour de ces espaces remarquables

Thème	Date	Intitulé
Finances	10 février 2014	Convention de répartition des charges liées au soutien humain et logistique apporté au COS des collectivités territoriales du Canton de Rumilly
	10 février 2014	Compte administratif 2013
	10 février 2014	Approbation du compte de gestion 2013
	10 février 2014	Affectation du résultat : report des résultats de clôture de 2013
	10 février 2014	Vote du budget primitif 2014
	10 février 2014	Autorisation de programme / Crédit de paiement n°1 portant sur la signalétique économique, touristique et publique sur le territoire du SIGAL : modification n°4
	13 octobre 2014	Décision modificative n°1 concernant les dotations aux amortissements des immobilisations
	8 décembre 2014	Décision modificative n°2 : versement d'une subvention au titre de la répartition des charges liées au soutien humain et logistique apporté au COS
	8 décembre 2014	Demandes de subvention à la Région Rhône-Alpes : actions d'animation du contrat

Thème	Date	Intitulé
Personnel	10 février 2014	Tableau des effectifs des emplois permanents : adaptation au titre de l'année 2014
	10 février 2014	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 74
	10 février 2014	Convention pluriannuelle d'objectifs entre le SIGAL, le Comité des Œuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du Canton de Rumilly, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, la commune de Rumilly, le CCAS de Rumilly, le SITO A et les communes de Marigny-St-Marcel, Val-de-Fier, Marcellaz-Albanais, Saint-Eusèbe et Lornay
	8 décembre 2014	Attribution de l'indemnité de conseil au comptable public du SIGAL
	8 décembre 2014	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 74
	8 décembre 2014	Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly au SIGAL

Thème	Date	Intitulé
Fonctionnement	19 mai 2014	Installation du Comité Syndical
	19 mai 2014	Election du Président
	19 mai 2014	Détermination du nombre de Vice-Président(e)s
	19 mai 2014	Election du ou des Vice-Président(e)s
	02 juin 2014	Création des commissions spécialisées
	02 juin 2014	Création d'une commission d'appel d'offres permanente
	02 juin 2014	Indemnités de fonction des élus
	02 juin 2014	Délégation de pouvoir du Président en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants dans le cadre de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales
	02 juin 2014	Délégation de pouvoir au Président pour ester en justice
	02 juin 2014	Délégation au Président pour les avis du SIGAL porteur du SCoT de l'Albanais, comme personne publique associée sur les documents d'urbanisme
	02 juin 2014	Désignation d'un délégué du SIGAL au comité de bassin Fier et Lac d'Annecy
	02 juin 2014	Désignation des délégués du SIGAL à la Fédération des SCoT
	02 juin 2014	Convention avec la Régie de gestion des données 73/74
	08 septembre 2014	Désignation des élus au sein des commissions spécialisées
	08 décembre 2014	Désignation d'un délégué du SIGAL au comité de pilotage NATURA 2000 du site «réseau des zones humides de l'Albanais»

Thème	Date	Intitulé
Plateforme des services à domicile	10 février 2014	Tarifs des formations 2014
	10 février 2014	Demande de subvention auprès du Conseil Général de Haute-Savoie
	13 octobre 2014	Convention entre les formateurs intervenant pour le plan de formation et le SIGAL

Thème	Date	Intitulé
Action prêt de matériel	10 février 2014	Donation des chariots

Réunions

Réunions	Nombre
Exécutif	0
Bureau	7
Comité syndical	6
Comité de pilotage CDDRA	3
Comité de pilotage PIG	1
Cellule veille Programme d'Intérêt Général (PIG)	1
Réunion plénière Conseil Local de Développement (CLD)	1
Comission Plateforme des Services à Domicile	1
Commission Economie / Emploi / Formation	1
Commission Aménagement du territoire (suivi SCoT)	2
Comité de pilotage zone agricole protégée (ZAP)	1
Comité de pilotage Action pour le Commerce et l'Artisanat de l'Albanais (ACAA)	4
Groupe de pilotage PSADER	1

13 instances
29 réunions en 2014

Qu'est-ce que le SCoT de l'Albanais ?

En France, le **schéma de cohérence territoriale**, abrégé **SCOT** ou **SCoT**, est un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, destiné à servir de **cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles d'aménagement** notamment sur l'habitat, les déplacements, le développement commercial, l'environnement...

Il oriente le **développement d'un territoire** dans le cadre d'un **projet d'aménagement et de développement durable**. Il a été instauré par la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains) du 13 décembre 2000.

Le **SCOT de l'Albanais** est un projet de développement du territoire maîtrisé et durable sur 20 ans qui concerne les **cantons d'Alby-sur-Chéran et de Rumilly**, soit les 29 communes du SIGAL. Il a été approuvé en avril 2005.

Les différents documents du SCoT de l'Albanais

- Le **diagnostic** est établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et des besoins en matière de développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.
- Le **Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD)** résulte du diagnostic. Il fixe «les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises...»
- Le **Document d'Orientations Générales (DOG)** qui constitue le volet prescriptif du SCOT.

Vous pouvez télécharger et consulter ces documents sur le site du SIGAL

www.albanais-haute-savoie.fr à la rubrique

Le territoire de l'Albanais / Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) / Documents à télécharger

Les grandes prescriptions du SCoT de l'Albanais

Organiser le territoire sur l'armature ville/bourg/villages

- conforter la centralité de Rumilly comme pôle économique et de services,
- développer les 8 bourgs (Alby-sur-Chéran, Cusy, Gruffy, Marcellaz-Albanais, Sales, St Félix, Vallières, Viuz la Chiesaz), relais de services et de commerces entre la ville et les villages pour atteindre 2000 à 2500 habitants par commune,
- maintenir une croissance démographique suffisante des villages pour conserver des équipements et des services de proximité.

Limitier la consommation d'espaces et maîtriser le développement résidentiel

- diminuer la superficie moyenne de terrain consommée par logement à 750 m²
- diversifier les formes de logement en privilégiant le collectif et le locatif et en limitant l'habitat individuel : construire 6 000 à 8 000 logements nouveaux, dont 1/3 en collectifs
- concentrer autour des chefs lieux de communes et limiter l'étalement des hameaux
- recourir à des procédures permettant de gérer l'organisation de l'espace et la réhabilitation du parc ancien (ex : ZAC, OPAH...)
- mettre en place les Programmes Locaux de l'Habitat, outil de mise en œuvre pour une politique concertée pour le logement

Diversifier et rendre qualitatif le développement économique

- développer le secteur tertiaire aux cotés des activités traditionnelles du territoire
- favoriser le développement des PME-PMI et des emplois qualifiés
- organiser l'implantation des nouveaux espaces économiques (entre 80 et 100ha) dans le triangle Rumilly / Alby / Albens.

Construire l'identité du territoire et préserver le caractère rural de l'Albanais

- A travers les espaces agricoles en maintenant des grands espaces agricoles ; en protégeant l'accès aux exploitations et en délimitant une zone durablement vouée à l'agriculture
- A travers le paysage et les ressources naturelles en maîtrisant l'urbanisation des piémonts ; en protégeant la faune et la flore

Améliorer l'organisation des déplacements et diversifier les modes de transports :

- encourager les modes de déplacement alternatif à la voiture : transports collectifs; co voiturage; modes de transports doux (vélo, pied...)
- améliorer les conditions de circulation et de sécurité dans la traversée des villages

Favoriser un développement commercial et touristique complémentaire des territoires voisins

DOCUMENT D'ORIENTATION

ORIENTATION GENERALE



Pôles urbains multifonctionnels



Annecy

N201

LES BAUGES

Allèves

Chambéry

Aix-les-Bains

Infrastructures de déplacement

- Pôle d'échange multimodal
- Réseau RFF
- Réseau autoroutier
- Voies structurantes de niveau I
- Voies structurantes de niveau II

Pôles d'équipements

- existant / projet
- Commerce
- Etablissements scolaires de 2d degré
- Grand équipement culturel
- Sport et loisirs
- Hôpital
- Activités économiques

La commission Aménagement du territoire

Il existe 3 Commissions thématiques liées aux domaines de compétences du SIGAL. Elles constituent un **laboratoire d'idées et d'échanges sur l'ensemble des dossiers relatifs aux missions du SIGAL**. Leurs propositions sont soumises au Bureau et Comité Syndical. Elles sont composées des élus du territoire et des partenaires associés aux travaux : socioprofessionnels et institutionnels.

L'une d'entre elles est chargée du **suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais** (compatibilité PLU/SCOT, information sur le SCOT, suivi de l'observatoire du territoire, évaluation du document...) : la **commission Aménagement du territoire**.

Après les élections municipales de mars 2014, la commission est maintenue afin de maintenir une continuité dans le suivi de l'action.

Le rôle de la commission permet d'émettre **un avis sur les documents d'urbanisme en cours d'évolution sur le territoire** mais aussi sur **les documents voisins et les documents de norme supérieure**.

S'étant réunie 2 fois en 2014, elle a eu pour objectif principal, dans un premier temps **la présentation du SCOT de l'Albanais** afin que les nouveaux élus membres de la commission s'approprient ce document d'urbanisme, et dans un deuxième temps **la présentation du bilan à mi-parcours et la réflexion sur une mise en révision**.

La commission s'est également penchée sur **les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux à suivre**.

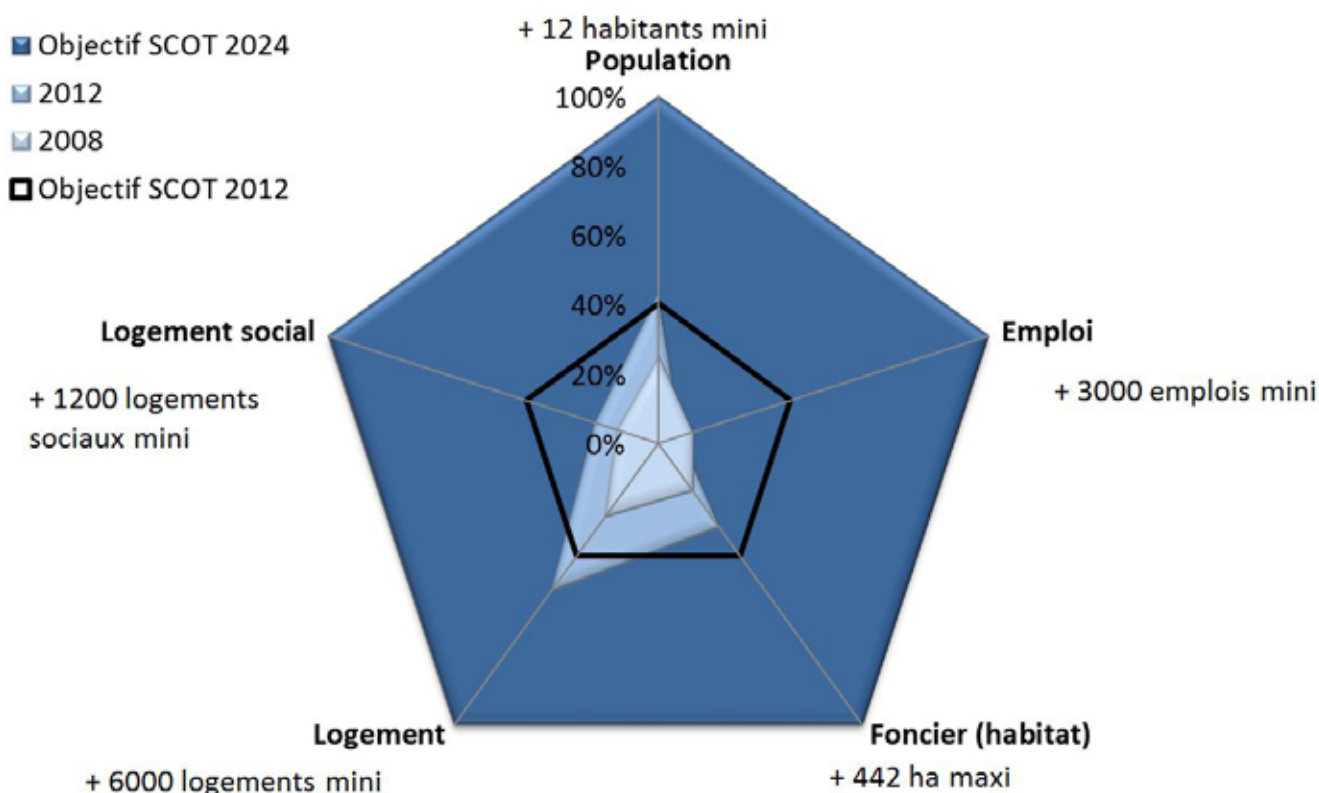
Bilan des 10 ans du SCOT de l'Albanais

Comme tout document d'urbanisme approuvé, le SCOT doit faire l'objet d'une **évaluation à mi-parcours**, dans les 10 ans de son approbation, soit avant avril 2015 pour l'Albanais. L'établissement chargé de son application doit ensuite délibérer sur **son maintien en vigueur ou sa mise en révision**. A défaut, le SCOT est caduc (L122-14 puis L122-13 du Code de l'urbanisme).

L'analyse des résultats de l'application du SCOT, présentée au **Conseil syndical du SIGAL du 10 février 2014** a mon-

tré **un bilan plutôt positif pour le territoire** et un schéma sur lequel **les collectivités se sont largement appuyées pour construire leurs documents de programmation et de planification**. Ce bilan a permis d'estimer les impacts induits par le SCOT avant d'envisager un ajustement de sa stratégie territoriale.

Le bilan du SCOT peut se résumer à travers le schéma suivant :



Source : TERRACTEM (2013)

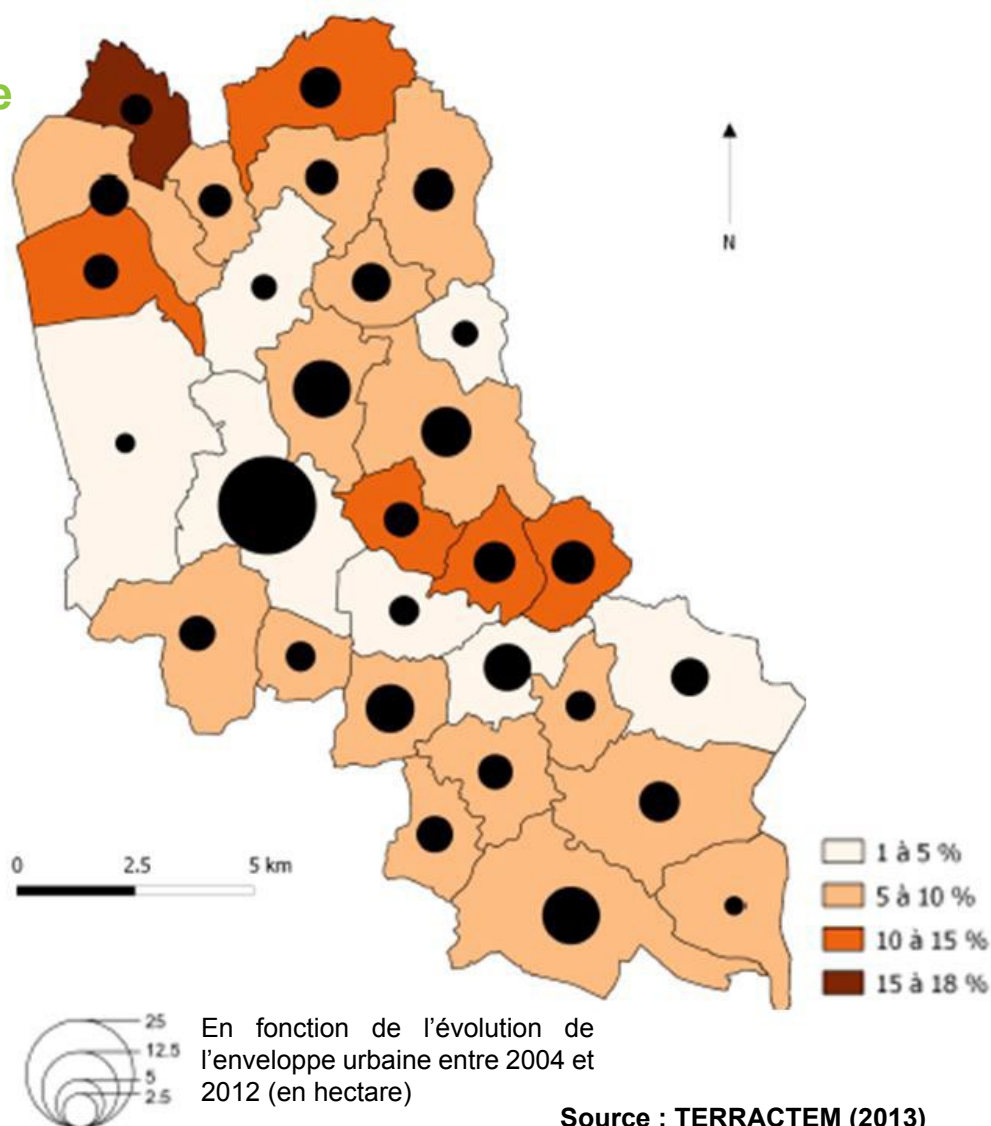
Réalisation: Teractem 2013

Evolution de l'enveloppe urbaine entre 2004 et 2012

**Une mise en révision
prescrite
le 8 décembre 2014**

Suite aux conclusions du bilan et afin d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires issues des dernières lois (Grenelle, ALUR...), des compléments devront ainsi être apportés au SCOT de l'Albanais dans les domaines suivants notamment :

- la qualité paysagère et la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques
- la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de ressources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- le développement des communications électroniques
- l'aménagement commercial et artisanal
- la répartition géographiquement équilibrée entre emploi et habitat, commerces et services
- les besoins en mobilité et les transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture, etc.



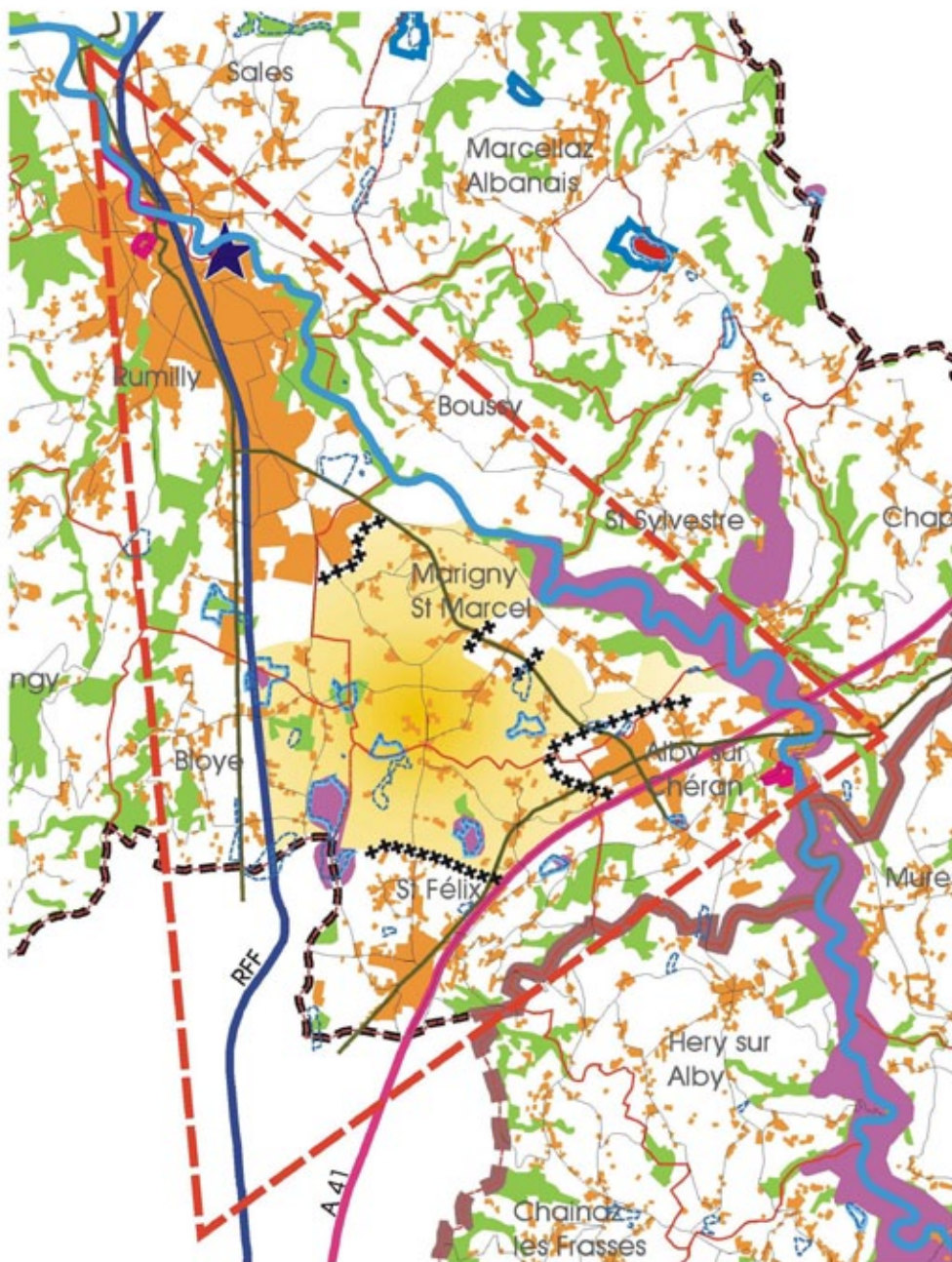
Le suivi des documents d'urbanisme

- Réalisation d'une note d'enjeu dans le cadre du suivi de l'élaboration du PLUi valant PLH du Pays d'Alby
- Avis sur la révision du PLU de Sâles
- Etude des modifications du PLU des communes de Rumilly, Etercy, Versonnex, Val de Fier
- Suivi de l'élaboration du SCOT Usses et Rhône situé au nord du territoire



L'assistance aux communes sur l'élaboration d'une zone agricole protégée

Le SCOT a identifié en 2005 dans le triangle à enjeu **Rumilly - Alby-sur-Chéran - Albens** une zone agricole pérenne.



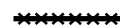
Carte extraite du Document d'Orientations Générales du SCOT de l'Albanais

Le SIGAL a poursuivi cette année encore son assistance technique, administrative et réglementaire au projet d'élaboration d'une **zone agricole protégée (ZAP) intercommunale**.

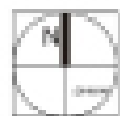
Le résultat de cette assistance a abouti à un rapport de présentation réalisé pour le compte des communes concernées (Marigny-Saint-Marcel, Bloye, Saint Félix et Rumilly) dans le cadre de la procédure.



Zone agricole pérenne du triangle



Limite d'urbanisation



L'assistance aux communautés de communes sur l'urbanisme intercommunal

Les services du SIGAL ont été sollicités, comme en 2012, par les communautés adhérentes pour des éléments d'information à la fois sur l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** et sur la création d'un service mutualisé d'instructions d'urbanisme.

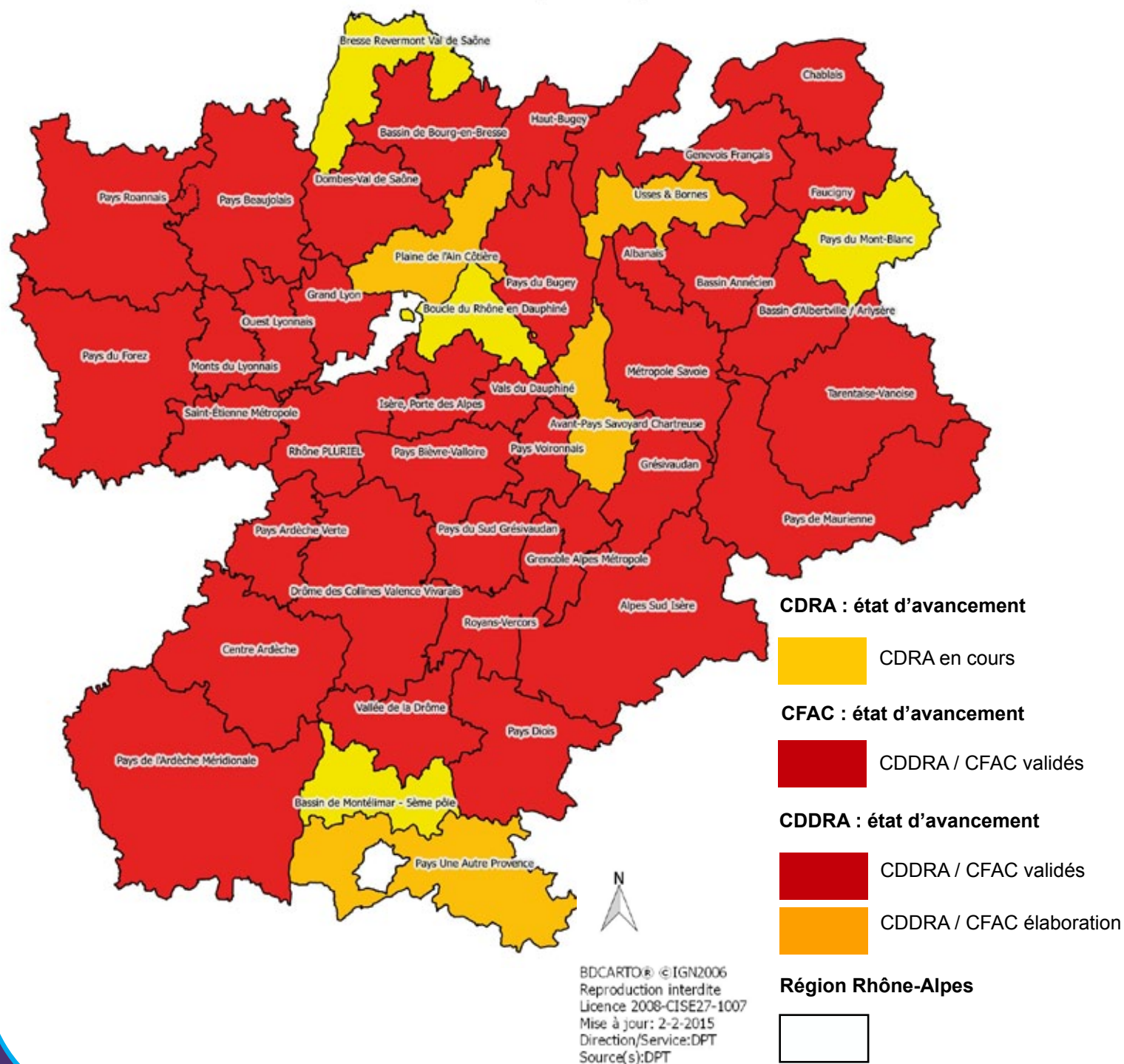
Qu'est-ce qu'un Contrat de Développement ?

Pour accompagner chaque bassin de vie et d'emploi selon ses spécificités, le **Conseil Régional Rhône-Alpes** a mis en œuvre les **Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes**. La signature d'un contrat avec la Région permet l'attribution d'une aide de 55 € par habitant pour 6 ans pour le financement de projets à portée intercommunale.

Etat d'avancement des Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) et des Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité (CFAC) au 2 février 2015

A la date du 2 février 2015 :

- **33 territoires** ont conclu avec la Région un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes comprenant 6 Conventions de Fonctions d'Agglomération et de Centralité
- **3 territoires** ont conclu une Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité couvrant l'intégralité de leur périmètre



Le contrat de développement Rhône-Alpes 2001-2006

Le CDRA 2001-2006 était le premier contrat signé entre le territoire de l'Albanais et la Région Rhône Alpes et la première expérience de collaboration entre les deux cantons. Dès 2002, les deux communautés de communes se sont réunies pour créer le SIGAL qui a en charge la gestion de ce contrat et du SCOT.

Les grandes orientations choisies par le territoire ont été les suivantes :

- l'aménagement équilibré du territoire dont l'action principale a été l'élaboration du SCOT de l'Albanais
- favoriser le développement économique
- préserver et valoriser la qualité de vie du territoire
- consolider et valoriser l'identité de l'Albanais

Les actions

Le CDRA 2001-2006 était composé d'un **programme de 30 actions** dont la majorité était à portée intercommunale.

La quasi-totalité des actions ont été menées pour un montant moyen de **subvention régionale de 35%** soit **1 307 682 €**.

17 actions ont été pérennisées par le SIGAL ou les communautés de communes, dont :

- le suivi et l'animation du SCOT
- la création de produits randonnées pédestres, VTT et équestres en liaison avec les hébergements et les produits locaux
- la plate-forme d'information et d'orientation sur les emplois familiaux et les services de proximité

Le partenariat

Les deux communautés de communes ont instauré une logique de partenariat.

Les élus communaux et de la société civile (associations partenaires) se sont impliqués dans l'élaboration et le suivi des actions du Contrat.

Des relations ont été nouées avec les territoires voisins, elles ont été concrétisées à travers des « actions passerelles » menées sur l'Albanais, le Bassin annécien et les Usses et Bornes

Vous pouvez télécharger et consulter le bilan du 1er contrat de développement Rhône-Alpes 2001-2006 sur le site du SIGAL www.albanais-haute-savoie.fr à la rubrique Le territoire de l'Albanais / Contrat de développement Rhône-Alpes 2001-2006



Le contrat de développement Durable Rhône-Alpes 2009-2015

Dès la candidature, le territoire a souhaité que le **CDDRA 2009-2015** soit un outil de mise en œuvre des orientations définies par le **schéma de cohérence territoriale (SCoT)**.

Le **Développement Durable** a été une préoccupation pour cette nouvelle génération de contrat. Il s'inscrit dans la vision à long terme du SCoT et propose une intervention équilibrée dans les champs économique, social et environnemental.

Les axes de développement du CDDRA 2009-2015

Pour le second contrat signé en novembre 2009 avec la Région Rhône Alpes, le territoire a axé son projet sur les principes suivants :

- mettre en œuvre les orientations du schéma de cohérence territorial (SCoT) de l'Albanais
- répondre aux 3 enjeux prioritaires du territoire : maîtriser la croissance de l'habitat et diversifier l'offre de logement
- mieux organiser les déplacements et offrir des alternatives à la voiture
- favoriser le développement économique pour un territoire d'équilibre et de qualité

Ce nouveau contrat est ambitieux ; il compte **29 actions** qui représentent un investissement global de 7 513 800 € pour le territoire dont :

- **2 243 800 € d'aide sollicitée auprès de la Région**
- **5 000 000 € environ à la charge des différents maîtres d'ouvrage**

Le **développement économique** est la priorité de ce contrat puisque 66% des actions portent sur ce thème (Economie, tourisme, agriculture).

Clause de revoyure et Avenant

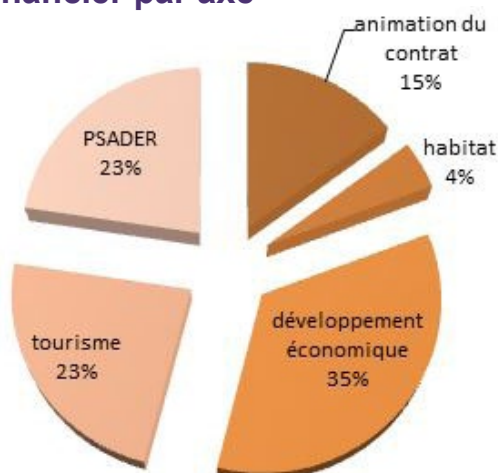
Un bilan du CDDRA a été fait à mi parcours, en octobre 2012. Il apparaît que **30.6% des crédits** étaient affectés à cette date et **18 actions sur 29 engagées**.



Le territoire a ensuite proposé un avenant au contrat qui prend en compte les nouvelles modalités régionales. Ainsi, l'avenant au contrat élaboré en 2012 a été présenté et validé par la Région au premier trimestre 2013.

Le CDDRA conserve le même objectif de mettre en œuvre les orientations du SCoT et concentre les moyens sur un nombre moins important d'actions. Initialement constitué de 29 actions, le contrat compte actuellement 22 actions réparti en deux grands axes : **l'Habitat et le développement économique qui concentre près de 80% du montant des subventions**. A ce jour, 18 actions sur 22 sont engagées et 40 % des crédits affectés.

Effort financier par axe



Une demande de prolongation d'un an

Suite à la nouvelle géographie régionale, la Région Rhône-Alpes a engagé **une réflexion sur l'évolution de sa politique en faveur des territoires**. Ceci entraîne des incertitudes pour une nouvelle contractualisation.

D'autre part, **le taux de consommation des subventions** liées au CDDRA de l'Albanais était **fin 20014 d'environ 50%**.

Des actions notamment en matière de tourisme restent à mener, c'est pourquoi **le Comité de Pilotage du CDDRA réuni le 8 décembre 2014 a décidé de solliciter une prolongation d'un an auprès de la Région Rhône Alpes**. Un avenant au contrat sera présenté à la Région pour consommer au mieux les crédits et répondre aux projets du territoire.

Vous pouvez télécharger et consulter les documents sur le site du SIGAL

www.albanais-haute-savoie.fr à la rubrique

Le territoire de l'Albanais / Contrat de développement durable Rhône-Alpes 2001-2006

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'Albanais, lieu où se conjugue dynamisme économique et qualité de vie

La situation géographique du territoire, à **proximité des capitales économiques européennes** : Genève, Lyon, Turin, au cœur du sillon alpin et au **carrefour des Départements de la Haute-Savoie et de la Savoie** sont autant d'atouts pour les entreprises du territoire.

Environ **2300 entreprises** (source INSEE) sont présentes en Albanais (notamment Téfal, Nestlé, Galderma), avec des entreprises de travaux publics, d'agroalimentaires, d'artisanats et de commerces.

Pour une **création d'entreprise**, le **développement** ou la **relocalisation des sociétés**, le territoire de l'Albanais et ses partenaires économiques mettent en œuvre leur savoir faire pour accompagner les professionnels dans la réalisation de leur projet quel que soit le stade d'avancement.

Afin de favoriser le développement des entreprises en Albanais, les communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby ont mis en place un **interlocuteur unique pour le développement économique**, le **Comité d'Action Economique « Rumilly - Alby Développement »**, et s'appuient également sur leurs **partenaires** : le **Groupe d'Employeurs « Ressources Alb' »**, **Initiative Grand Annecy...**

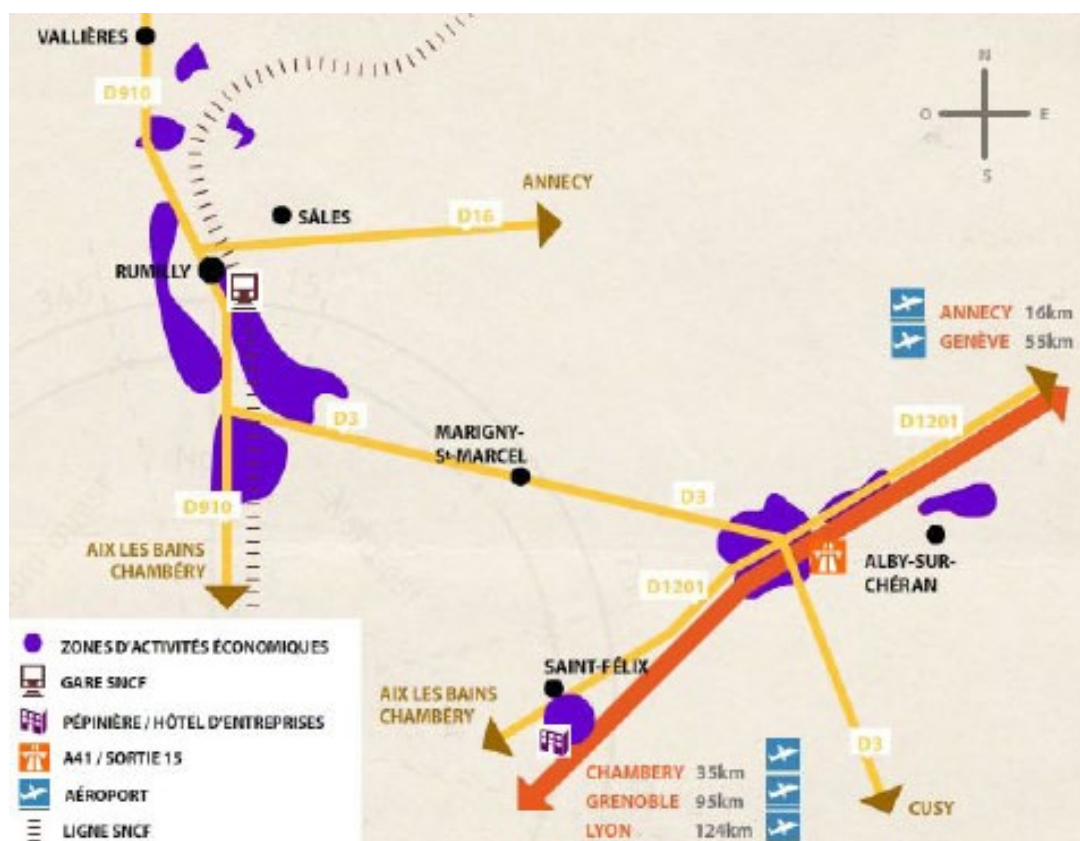
Pour plus de renseignements sur l'économie de territoire, retrouvez des focus sur l'industrie, l'artisanat et le commerce en Albanais, ainsi qu'un état des lieux sur la création d'entreprises en Haute-Savoie sur le site web du SIGAL www.albanais-haute-savoie.fr à la rubrique Economie / Mieux connaître l'économie du territoire

Les Zones d'Activité Économiques (ZAE)

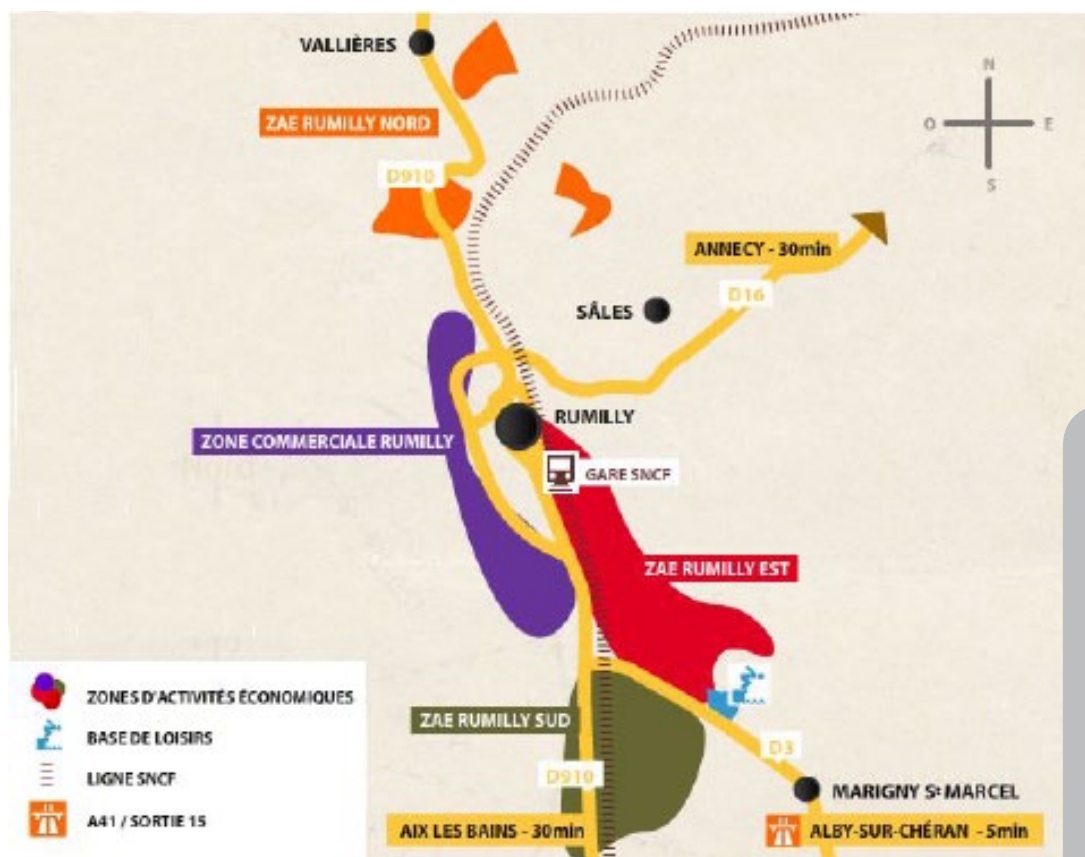
Le territoire de l'Albanais en Haute-Savoie compte **6 zones d'Activités Économiques** réparties sur 250 hectares, dont 34 hectares de zones d'activités en projet.

Les nombreuses zones d'activités sont dotées d'**équipements de communication très haut débit** avec des coûts d'installation très attractifs. Elles bénéficieront également de la **fibres optique** en janvier 2015.

Des **structures d'accueil et d'accompagnement** (hôtel d'entreprises...) aux projets d'entreprises allant de l'identification du projet à sa maturité sont également mis à disposition.



*Implantation générale
sur les cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran*



*Implantation
des zones d'activités
économiques sur le
canton de Rumilly*

**8 hectares
sont en cours
d'aménagement
sur le territoire :**

- 2,5 hectares à la sortie de l'autoroute A41, sur la Zone Espace Leaders à Alby-sur-Chéran
- 5,5 hectares à vocation tertiaire, sur la Zone d'Activités Economiques (ZAC) dite de Madrid

*Implantation
des zones d'activités
économiques
sur le canton
d'Alby-sur-Chéran*

Hôtel d'entreprise Alb'Espaces

La Communauté de Communes du Pays d'Alby a pu obtenir des crédits de la Région Rhône Alpes via le CDDRA pour la **construction d'un second bâtiment relais**.

Ce projet situé à proximité de l'échangeur autoroutier a nécessité un investissement de 2 millions d'euros. Les entreprises qui intégreront cette structure bénéficieront d'un bail précaire de 23 mois.

Le bâtiment, livré en septembre 2015, dispose de **8 bureaux loués sur 20** et de **1 atelier sur 10**.



Créer son entreprise en Albanais : le réseau Créafil

Une trentaine d'organismes d'aide à la création-reprise d'entreprises de l'Albanais, du Bassin annécien et des Usses et Bornes s'organisent pour **aider mieux encore les porteurs de projet**. Sur les territoires de l'Albanais, du Bassin annécien et des Usses et Bornes (130 communes), près de 30 structures (collectivités territoriales, chambres consulaires, associations) opérant dans le cadre d'une mission d'intérêt général, interviennent pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises à chaque phase de leur projet depuis l'idée jusqu'au suivi après la création.

Parce qu'il n'est pas toujours aisé de les identifier et de connaître toute l'aide qui peut être apportée, ces structures ont décidé de s'engager dans une démarche régionale : **Créafil Rhône Alpes**.

L'objectif est simple : être plus lisible pour les créateurs repreneurs et leur apporter un service de qualité en tout point du territoire. Cela passe par une mise en réseau et donc une coordination accrue entre elles. A l'initiative des trois territoires, les opérateurs se sont engagés dès 2009, à la concrétisation de ce projet.

La signature du pacte d'appartenance au réseau Créafil, le jeudi 29 novembre 2012, par l'ensemble de ces structures, marque leur engagement aux côtés des collectivités locales au sein d'un projet commun durable.

La mise en place de **4 portes d'entrée** constitue la première mesure opérationnelle pour les porteurs de projets. Conçues dans l'esprit d'un guichet unique du réseau, les portes d'entrée assurent le premier contact à établir lorsqu'on a un projet de création ou de reprise. Ce dispositif d'accueil permanent et gratuit, va orienter les créateurs et repreneurs, après une première analyse de l'avancement de leur projet, vers la ou les structures identifiées qui pourront répondre à leurs besoins. Il s'agit de :

- la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Savoie (CCI Haute-Savoie)**
- la **Chambre de Métiers de l'Artisanat de Haute Savoie (CMA Haute-Savoie)**
- **Genevois Haut-Savoyard Initiative (GHSI)**
- la **pépinière d'entreprises La Clé (Communauté de Communes du Pays de Faverges)**

Après un an de fonctionnement, le travail en réseau commence à porter ces fruits avec un partage et une uniformisation des pratiques (travail sur une fiche contact) et la mise en place d'un système de traçabilité pour qualifier les flux, en tenant compte des bases de données existantes de chaque structure. 6 partenaires ont monté une action commune d'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise dans le cadre **du programme PLACE (Programme Local d'Appui à la Création d'Entreprises)**.

Des efforts sont à poursuivre pour améliorer d'une part la connaissance mutuelle des acteurs et donc une orientation des porteurs de projet encore plus efficace et d'autre part améliorer le maillage entre CREA FIL et les CDDRA.

Un portail internet : www.creafil.rhonealpes.fr vient compléter l'information

Signalétique économique

« L'Albanais, territoire de performances »

C'est l'accroche thématique choisie pour illustrer le développement économique du territoire.

Afin de marquer l'unité et la cohérence du territoire sur le développement économique, les collectivités ont mis en place **une signalétique commune et homogène sur l'ensemble du territoire de l'Albanais**.

Les ZAE du territoire disposent d'un **Relais Information Service** : il s'agit d'un plan de la zone d'activité avec la liste des entreprises.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu tout d'abord modifier le périmètre des ZAE. En effet, les zones d'activités des Grives et de Vers Uaz, entre autres, « n'existent plus » : elles ont été remplacées par la Zone d'Activité Rumilly Sud, la Zone d'Activité Rumilly Est, la Zone d'Activité Rumilly Nord et la Zone Commerciale de Rumilly.

Il a fallu ensuite créer une **adresse postale** (nom de rue et numéro) pour chaque entreprise et informer ainsi les organismes concernés (la Poste). Le jalonnement routier a dû être modifié en conséquence.

Et pour optimiser au mieux ce travail, les adresses postales des entreprises ont été envoyées aux opérateurs GPS afin de mettre à jour leurs bases de données. Après cette mise à jour, chaque entreprise a reçu ses **coordonnées GPS** pour communiquer au mieux auprès de ses prestataires.

Ce travail de longue haleine a été rendu possible par la **mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés** : les représentants économiques des mairies, qui gèrent à l'heure actuelle les zones d'activités existantes, le Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement, mais aussi les entreprises.

Réseau des acteurs économiques de l'Albanais

Le réseau des acteurs économiques de l'Albanais se réunit environ une fois par an.

A titre d'information, deux documents ont été réalisés par chaque communauté de communes avec la participation de l'ensemble des partenaires économiques. Distribués notamment à l'ensemble des communes du territoire, ces documents permettent de faciliter l'orientation des porteurs de projet vers le bon interlocuteur.

Ces documents sont téléchargeables sur le site web du SIGAL :

www.albanais-haute-savoie.fr
à la rubrique **Economie / Vos interlocuteurs**

Annuaire des acteurs économiques



Schéma d'orientation

destiné à orienter d'un seul coup d'œil les créateurs/repreneurs d'entreprises, les chefs d'entreprises du territoire ou les demandeurs d'emploi, vers la structure compétente



Initiative Grand Annecy



Dans le cadre de l'action passerelle des CDDRA du Bassin Annécien et de l'Albanais, la Région Rhône-Alpes et les collectivités membres des CDDRA soutiennent financièrement Initiative Grand Annecy.

Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, initiée en 1999 par la Communauté de l'agglomération d'Annecy, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Elle propose un **service gratuit à destination de tout porteur de projet de création/reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais**, avec 3 missions complémentaires :

- valider le projet de création ou reprise
- financer le projet via différents dispositifs (prêt d'honneur)
- accompagner le développement de l'entreprise (conseils, accompagnement)

www.initiative-grand-annecy.fr

Contrat territoriaux emploi / formation

Les **Contrat Territoriaux Emploi Formation (CTEF)** sont les volets « emploi formation » des CDDRA. Chaque année au vu de la réactualisation d'un diagnostic réalisé sur le territoire du Bassin Annécien, des Usses&Bornes et de l'Albanais, un **plan d'action** est décliné.

En 2014, des actions ont été mises en place, avec comme objectifs principaux :

- **priorité aux ressources humaines sur les domaines du tourisme et de la gérontologie** : des actions de mobilisation des employeurs pour les sensibiliser à cette question ont été mené sous forme de petit déjeuner, avec également des actions de formation pour des saisonniers et de mobilisation de demandeurs d'emploi autour des métiers d'aide à domicile
- **public en difficulté** : des actions de formation à destination du public jeune en insertion est ciblé

COMMERCE ET ARTISANAT

Qu'est-ce que l'action pour le commerce et l'artisanat ?

Depuis septembre 2011, le SIGAL a débuté le programme **Action pour le Commerce et l'Artisanat (ACAA)** en faveur du développement du commerce et de l'artisanat sur le territoire des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby pour une durée maximale de **36 mois (septembre 2014)**.

Ce dispositif, permet avec l'appui de différents partenaires comme les chambres consulaires et les unions commerciales, de mobiliser différentes aides financières (Etat, Région Rhône-Alpes, Département de Haute-Savoie, mais aussi des communes) pour **dynamiser et renforcer l'action commerciale et artisanale en zone rurale**.

Objectifs et plan d'actions



L'Action pour le commerce et l'Artisanat de l'Albanais, répond à 5 enjeux stratégiques primordiaux :

- renforcer la position concurrentielle du centre-ville de Rumilly dans le non-alimentaire
- développer l'attractivité des pôles d'hyper proximité et de proximité
- accompagner les mutations des filières artisanales
- favoriser le maintien de la filière alimentaire
- améliorer l'adaptation de la filière restauration

Actions à destination des collectivités :

- élaborer une stratégie de développement à l'échelle intercommunale
- préserver et moderniser les commerces
- aménager les espaces à vocation commerciale
- promouvoir et diversifier l'offre locale

Actions à destination des unions commerciales et artisanales existantes et en devenir :

- accompagner les projets collectifs
- organiser des animations, manifestations ou autres événements promouvant l'offre commerciale, artisanale ou de service

Actions à destination des entreprises :

- soutien à la modernisation des points de vente
- soutien à l'implantation des entreprises en zone d'activité
- soutien au développement de l'outil de production
- soutien au développement de l'outil de production alimentaire

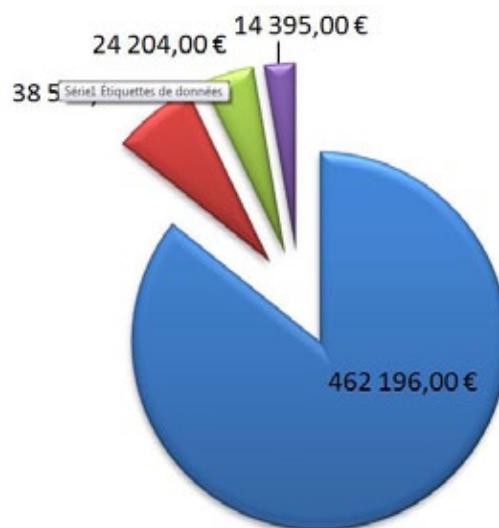
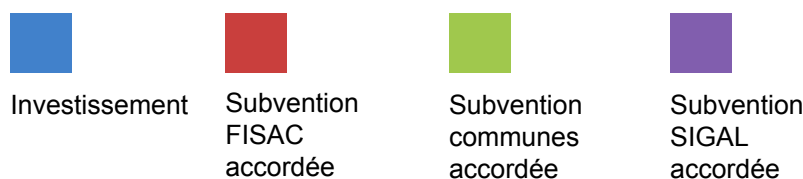


Scindée en 2 types d'actions différentes, cette première phase permet d'une part **l'obtention d'aides directement versées aux commerçants et artisans** désireux de faire se professionnaliser et de moderniser leur outil de travail afin de développer leur activité ; et d'autre part **la mise en œuvre d'actions plus globales**, portées par les acteurs économiques locaux et les communes, visant au **développement économique de centre-bourgs, de certaines filières ainsi qu'à leur professionnalisation**.

Aides directement versés aux commerçants et artisans de l'Albanais

En 2014, le comité de pilotage en charge d'étudier l'ensemble des dossiers de demande de subvention, a entendu **8 porteurs de projets** qui ont tous reçu un accord de subvention (1 dossier d'installation en zone d'activité pour un artisan, un dossier d'un artisan de bouche et 6 dossiers de commerçants en centralités).

Au total, ce sont **462 196,00 €** versés en subvention pour aider les commerçants et artisans de l'Albanais depuis 2011.



Aides collectives en faveur du commerce et de l'artisanat

Sur les **12 actions collectives** que compte le programme FISAC (**Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce**), deux sont encore à mettre en œuvre et deux sont en cours de réalisation par les différents partenaires. Les autres sont terminées.

La **ville de Rumilly** a créé une **charte d'enseigne et de façade**, à destination des commerces du centre-ville, permettant ainsi, en cas de travaux de pouvoir obliger à une harmonisation des façades, dans le respect, la préservation et la mise en valeur de l'architecture locale. Pour cette action, la communication est encore à faire. La ville a également lancé une **étude de restructuration du secteur montpellaz- hôpital**, le départ de l'hôpital offrant une opportunité. Cette étude, subventionnée par le FISAC est en cours de finalisation.

Le **SIGAL** quant à lui, avait pour mission de **coordonner et de communiquer sur l'ensemble des actions** créées par les partenaires, mais aussi de **gérer l'enveloppe financière globale**, ainsi que **l'instruction des dossiers d'aides directes**.

En 2015, la mission du SIGAL sera de **finaliser la mise en œuvre des 3 actions restantes**, solliciter le solde de la subvention FISAC auprès des services de l'Etat et d'établir le bilan complet de cette phase.

Le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), 30 mois d'existence en quelques chiffres

	2013	2014
Nombre de réunions publiques explicatives du FISAC	4	0
Nombre de réunions de Comité technique Actions commerce et artisanat de l'Albanais	4	0
Nombre de comité technique dématérialisés	12	0
Nombre de comité de pilotage	19	5
Représentation / relation partenaires	16	0
Nombre de réunions comité technique d'actions menées par des partenaires	16	0
Nombre de réunions de calage avec autres techniciens	10	2
Nombre de porteurs de projets en contact (téléphone et/ou visuel)	97	10
Nombre de dossiers aides à la modernisation de montés et validés	50	8

PSADER

Territoire et modernité : une agriculture dynamique

Historiquement l'Albanais a toujours été considéré comme **le grenier à blé de la Haute-Savoie** grâce à son climat favorable et à des terrains de bonne valeur agronomique. Actuellement, son agriculture est toujours très présente et dynamique, avec plus de **430 actifs agricoles** sur **270 exploitations**, dont 75 % sont pérennes à 10 ans.

Avec **190 producteurs**, plus de **10 000 bovins** et **40 millions de litres**, **le lait est la production phare du secteur**. Ce lait est collecté et transformé en fromages dans **5 coopératives**, principalement en Tomme et Emmental de Savoie (IGP), mais aussi en Gruyère, Raclette, Abondance (AOC) et Tome des Bauges (AOC).

Les autres exploitations sont très diversifiées avec notamment du maraîchage, de l'arboriculture, de l'horticulture, de l'élevage bovins viande, caprins, volailles... **Plus de 35 exploitations** assurent la transformation et la vente de leurs produits à la ferme ou sur les marchés.

Les enjeux pour l'avenir de l'agriculture de l'Albanais

- **préserver l'espace agricole face à l'urbanisation**, notamment grâce au **SCoT de l'Albanais**
- conforter **l'activité laitière** pour son rôle économique sur le territoire (emplois agricoles et en fromageries)
- favoriser **la restructuration des exploitations et l'installation des jeunes**
- **diversifier les productions** et répondre à la demande des consommateurs locaux
- prendre en compte l'environnement : **eau, biodiversité, énergie**



Actions du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)

La Région Rhône-Alpes accompagne les collectivités locales, les agriculteurs et plus largement l'ensemble des acteurs d'un bassin de vie inscrit dans le périmètre d'un **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)** ou d'un **Parc Naturel Régional (PNR)** dans la mise en œuvre d'un **Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)** de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les actions du PSADER sur le territoire de l'Albanais comportent une stratégie en **3 objectifs** :

Renforcer le potentiel économique de l'agriculture du territoire

« **En favorisant la diversification de l'agriculture notamment vers les filières bio** » afin que les agriculteurs puissent avoir plusieurs sources de revenus et être moins vulnérables face aux mutations et variations des cours. Dans le cadre de cette action, un partenariat a été mené avec le Conseil Local de Développement sur la question de l'approvisionnement local de la restauration collective qui a permis de faire une enquête auprès des lieux de restauration et d'en faire un film pour illustrer les expériences et organiser des débats.

« **En pérennisant les outils de collecte et de transformation du territoire** » et en rendant ainsi les coopératives moins vulnérables à la pression de grands groupes. Les circuits de collecte seront rendus plus cohérents ainsi le nombre de trajets par camions sera moins important.

« **Les échanges fonciers en culture** » seront aussi encouragés dans un souci de diminution du nombre de déplacements sur les routes et afin de tenter de regrouper les centres d'exploitations.

Améliorer la multi-fonctionnalité de l'espace

« En préservant les paysages boisés et en gérant leur ouverture au public ».

Certains de ces espaces sont une particularité de l'Albanais (Châtaigneraies, vergers de plein vent...), mais leur entretien est parfois rendu difficile par la multiplication des propriétaires ou le manque de savoir-faire, il est donc important de les préserver.

De plus, ces espaces sont des lieux importants de détente pour les habitants du territoire et des territoires voisins, leur accessibilité doit être maintenue.

« définir des plans de gestion pour sauvegarder les prairies sèches » qui sont des milieux fragiles et une originalité de nos paysages. Un inventaire a été effectué lors du précédent CDRA.

Améliorer la prise en compte du volet « énergie » dans la production agricole

[Vous pouvez télécharger et consulter les documents liés aux actions PSADER \(enquêtes, synthèses, bilans, rapports, plaquettes\) sur le site web du SIGAL](http://www.albanais-haute-savoie.fr)
www.albanais-haute-savoie.fr
à la rubrique Economie / Une agriculture dynamique / Actions PSADER

Une filière locale de fruits à jus en agriculture biologique ?

Une des actions du PSADER est la **préservation des espaces boisés et notamment les vergers de plein-vent.**

Dans ce cadre, l'**association Croësons et Carmaniules** sensibilisent depuis plusieurs années les propriétaires d'arbres de plein-vent à l'entretien de leur verger **en organisant des démonstrations de taille.** Quatre démonstrations par an sont organisées sur différentes communes du territoire, chaque participant reçoit **un livret présentant les bons gestes.**

Après plusieurs années, la question de l'impact de cette action s'est posée. En effet, les personnes venant à ces démonstrations étaient plutôt des propriétaires qui étaient plus dans une optique de loisirs que d'entretien des arbres. Le constat est fait que l'aspect environnemental ne suffit pas à mobiliser les propriétaires ou les exploitants agricoles pour entretenir leurs arbres. Un débouché économique serait un levier important.

En parallèle **une entreprise locale de production de jus de fruits bio recherche des fruits pour sa production.**

En 2013, il a donc été décidé de faire une étude pour définir les conditions de faisabilité du développement d'une filière fruits à jus bio. **Cette étude a été rendue en février 2014** et indique que si rien n'est fait **le tonnage de fruits actuellement ramassés diminuera d'environ 40% d'ici 10 ans.** De plus de nombreux arbres actuellement peu entretenus disparaîtront.

Les différents partenaires (élus, association Croësons et Carmaniules, Chambre d'agriculture, entreprise) ont été réunis et tous se sont dit prêt à s'engager, en fonction de leur compétence, dans une action pour la valorisation de ces vergers. **Une action pour la mise en place d'une filière locale de fruits à jus est donc en train de se construire.** Il s'agirait de remettre à niveau les vergers actuels et d'aider à la replantation d'arbres. En parallèle, l'entreprise valorisera les fruits issus de vergers entretenus.



CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT

Qu'est-ce que le Conseil Local de Développement (CLD) ?

Le Conseil Local de Développement (CLD) est un espace de propositions et de suivi auprès du Comité de Pilotage du CDDRA et éclaire ses décisions.

Il exprime un avis à chaque étape stratégique du contrat de développement : avis sur la candidature, sur la charte, sur le programme d'actions et sur tous les dossiers importants financièrement.

Le CLD participe à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation. Il est associé à la démarche développement durable du territoire. Ses missions peuvent également porter sur l'organisation de manifestations, sur des initiatives de sensibilisation, sur des démarches prospectives.

Le CLD est **représentatif des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire.**

Il est composé de **4 collèges** désireux d'apporter leur contribution au développement du territoire et de s'associer aux réflexions du CLD :

- un collège de partenaires économiques et sociaux (chambres consulaires, entreprises, administration...)
- un collège d'associations
- un collège de citoyens
- un collège d'élus du SIGAL.

Il se réunit au moins quatre fois par an en réunion plénière et le président du CLD est associé aux comités de pilotage du CDDRA.

Après le renouvellement des équipes municipales en 2014

En 2014, l'action du CLD a été fortement impactée par le **renouvellement des équipes municipales.**

Le règlement intérieur du CLD prévoit que son président est élu pour 6 ans. Le président en place ayant été élu en 2008, **il fallait procéder à de nouvelles élections.**

Les membres du CLD ont donc été conviés à une réunion le 10 décembre lors de laquelle, **le bilan de l'action a été présenté :**

Réunion publique sur les transports (2010) : présentation du diagnostic fait par le SIGAL, expérience d'un mode de Transport A la Demande (TAD)...

**Projection du film
« Severn, la voix de nos
enfants » et débat (2011)**



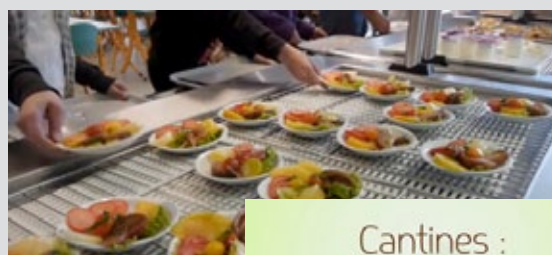
Les membres du bureau actuel **n'ont pas souhaité poursuivre leur engagement et aucun candidat ne s'étant présenté, le CLD n'a pas de président.**

Un appel aux habitants sera relayé par la presse et **une nouvelle rencontre sera organisée en 2015.**



Débat sur la transition énergétique (2012) :

- **partenariat avec d'autres structures** (cyclamen, oxalys, non au gaz de schiste...)
- Dans le cadre du débat national sur la transition énergétique : **table ronde le matin et présentation du scénario Négawatt l'après-midi**



**Cantines :
du local dans les assiettes ?**

Approvisionnement de la restauration collective (2013) :

- **Une enquête** auprès de tous les lieux de restauration collectives du territoire
- **Film** sur la question pour sensibiliser les élus, parents et enseignants
- Organisation de **débats**

HABITAT

Qu'est-ce que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ?

Régit par le Code de la Construction et de l'Habitation, le **programme local de l'habitat (PLH)** est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.

Pour une durée de 6 ans, le plan d'action définit à l'échelle d'un territoire les objectifs et les principes d'une politique visant à **répondre aux besoins en logement et hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées** en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Le programme est établi par un établissement public de coopération intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres.

Suite à un diagnostic réalisé lors du premier **Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA)** en partenariat avec les territoires voisins du Bassin Annecien et des Usses et Bornes, **les communautés de communes du Pays d'Al-**

by et du Canton de Rumilly ont signé un Programme Local pour l'Habitat (PLH) en 2009. Chaque communauté de communes a donc défini et mis en oeuvre son propre programme.

Cependant, **certaines actions transversales sont portées par le SIGAL** et intégrées dans le **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)**. Ce dernier permet de co-financer l'animation de ces programmes et des actions de communication.

A mi-parcours, les deux PLH ont rempli une partie de leurs objectifs. Un **bilan a été présenté au Comité Régional de l'Habitat en juin et octobre 2012** par les deux communautés de communes.

Un avenant au CDDRA a été validé en mars 2013 : certaines actions PLH ne sont plus co-financées par la Région Rhône-Alpes. L'année 2014 représente la 5ème et avant dernière année d'application du PLH, que ce soit pour le territoire du Pays d'Alby ou du canton de Rumilly.

Le PLH de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

12 ACTIONS		
Maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat	N°1	Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins
	N°2	S'engager dans la mise en place de politiques foncières communales et intercommunales
Garantir l'équilibre social de l'habitat	N°3	Proposer une assistance technique aux communes
	N°4	Sensibiliser sur la finalité du logement aidé et sur les formes d'habitat intermédiaires
	N°5	Mutualiser les efforts de production de logements aidés (Communauté de Communes)
	N°6	Inciter à la production d'une offre en accession sociale à la propriété
Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat	N°7	Aide à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel Région QEB
	N°8	Sensibiliser et inciter aux comportements responsables dans l'habitat
Répondre aux besoins spécifiques de logements et d'accueil	N°9	Animer le Programme d'Intérêt Général Départemental
	N°9 Bis	Aider les propriétaires bailleurs privés sur Rumilly dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat en Albais
Suivre et piloter le PLH	N°10	Animer le PLH (SIGAL)
	N°11	Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH
	N°12	Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins (SIGAL)

En 2014, La Région Rhône-Alpes participe aux financements de ces actions dans le cadre du CDDRA de l'Albais.

Action n°1 :**Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins**

Cette fiche propose un tableau des objectifs sur les 6 ans du PLH afin de financer 286 logements locatifs aidés dont 75% de logements PLUS (prêt locatif à usage social) et 25% de logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)* ainsi que 141 logements en accession à la propriété dans ses communes membres.

Le bilan fin 2014 montre que 160 logements locatifs aidés ont été réalisés depuis la mise en œuvre du PLH soit 56% des objectifs, mais la Communauté de Communes n'en a réellement financés que 143 dont 107 logements PLUS et 36 logements PLAI.

* Les logements locatifs aidés sont communément désignés par le prêt qui a contribué à leur financement

Type (selon armature urbaine du SCOT)	Commune	Objectif minima territorialisé logements locatifs aidés			Logements réalisés depuis l'adoption du PLH en 2009				Dont logements financés par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly			
		Total	PLUS	PLAI	Total	% de l'objectif territorialisé	PLUS	PLAI	Total	% de l'objectif territorialisé	PLUS	PLAI
Ville	Rumilly	142	82	60	114	80 %	83	31	114	80 %	83	31
Communes bourgs	Sâles	27	23	4	8	30 %	6	2	8	30 %	6	2
	Marcellaz-Albanais	29	25	4		0 %				0 %		
	Vallières	24	20	4	7	29 %	4	3	7	29 %	4	3
	Etercy	5	5	-	14	280 %	12	2	5	100 %	5	0
Communes villages (grosses)	Hauteville-sur-Fier	6	6	-	2	33 %	2	0	2	33 %	2	0
	Marigny-Saint-Marcel	5	5	-		0 %				0 %		
	Massingy	5	5	-		0 %				0 %		
	Moye	8	8	-		0 %				0 %		
	Thusy	7	7	-	7	100 %	7	0	7	100 %	7	0
	Vaulx	6	6	-		0 %				0 %		
	Bloye	4	4	-		0 %				0 %		
Communes villages (petites)	Val-de-Fier	4	4	-		0 %				0 %		
	Saint-Eusèbe	3	3	-	8	266 %	6	2	0	0 %	0	0
	Lornay	3	3	-		0 %				0 %		
	Boussy	3	3	-		0 %				0 %		
	Versonnex	3	3	-		0 %				0 %		
	Crempigny-Bonneguête	2	2	-		0 %				0 %		
TOTAL		285	213	72	160	56 %	120	40	143	50 %	107	36
En proportion		100 %	75 %	25 %	-	-	56 %	56 %	-	-	50 %	50 %

Action n°2 :**S'engager dans la mise en place de politique foncières communales et intercommunales**

Action abandonnée suite à la suppression des financements régionaux

Action n°3 : Proposer une assistance technique aux communes

Il s'agit de proposer une assistance technique aux élus en matière d'urbanisme et d'habitat : réglementation, procédures, aides disponibles, etc. notamment pour les communes les plus petites qui n'ont pas les compétences techniques en interne.

Cette assistance est un accompagnement des communes depuis la phase d'étude jusqu'aux phases plus opérationnelles.

Le SIGAL est le maître d'ouvrage de cette action en partenariat avec le CAUE et le pôle de compétence du Conseil Général de Haute Savoie.

L'action a été engagée mais n'a pas rempli ses objectifs. En effet, peu de communes ont sollicité l'aide proposée et les demandes portaient plus sur l'urbanisme en général que les solutions pour faire du logement aidé. Les besoins des communes ont évolué et cette action ne permet plus d'y répondre.

Action supprimée dans l'avenant

Action n°4 : Sensibiliser sur la finalité du logement aidé et sur les formes d'habitats intermédiaires

L'objectif est de promouvoir les opérations de logement social à travers des actions de communication et d'animations. Ces actions permettront d'améliorer l'image du logement social et des logements plus économes en foncier et en énergie. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIGAL.

L'action a été menée mais en s'appuyant sur des outils existants (bulletins municipaux...) donc sans solliciter de financements régionaux.

Action supprimée dans l'avenant

Grâce au partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le film « Ni barre, ni raquette: vers une politique urbaine à dimension humaine » a été projeté aux membres de la commission Logement et Accueil des Gens du Voyage en juin 2013.

Ce film réalisé par le CAUE, permet d'apporter en exemple une méthode ainsi que des réponses face aux problèmes locaux : prix du foncier élevé et difficile gestion de la densité urbaine.

Action n°5 : Mutualiser les efforts de production de logements aidés

Nouvelles opérations

La Communauté de Communes a accordé cette année une aide de 40 677,00 € pour une nouvelle opération de logements locatifs aidés à Rumilly, chemin des Tourterelles. Cette opération comprend 14 logements (5 PLAI et 9 PLUS) inclus dans un ensemble de 22 logements locatifs aidés qui est complété par des logements en accession sociale à la propriété.

Le montant des financements alloués depuis la mise en œuvre du PLH se monte à 779 431,00 € soit 67% du budget initial.

Modification du PLH

Par une modification du PLH engagée en mars 2013, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a voulu réorienter une partie des crédits de la fiche-action n°5 au profit des objectifs du Programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat pour un montant de 60 000 €.

Ce report des crédits de la fiche-action n°5 ne remet pas en cause les prévisions de financement de logements aidés vu les estimations transmises par les communes en janvier 2013.

Action n°6 : Inciter à l'accession sociale à la propriété dans le parc privé

Action abandonnée suite à la disparition du dispositif du Pass Foncier

Action n°7 : Aider à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) dans le parc public

Pas de demande

Action n°8 : Sensibiliser et inciter aux comportements responsables dans l'habitat

Action menée en début de PLH

Action n°9 Animer le Programme Général d'Intérêt Départemental

Voir actions du Programme d'Intérêt Général (PIG)

Action n°10 Animation du Programme Local de l'Habitat

Action en cours avec la présence
d'une animatrice du SIGAL

Action n°9 bis Aider les propriétaires bailleurs privés sur Rumilly dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat en Albanais

La modification du PLH approuvé en juin 2013 a donné lieu à une nouvelle fiche-action associée à la fiche n°9 d'animation du PIG afin **d'inciter les propriétaires bailleurs privés à remettre sur le marché locatif des biens vacants dans le centre ancien de Rumilly** dans le cadre du PIG. Les aides attribuées par la Communauté de Communes visaient ainsi à accompagner les travaux de rénovation des locaux en vue de produire des logements à loyers modérés sous condition de l'ANAH.

Cette fiche bénéficiait **d'un budget de 60 000 € jusqu'à la fin du PIG** (pris sur le budget de la fiche action n°5), ce qui représentait une aide aux travaux pour 9 logements environ.

L'aide n'ayant pas été sollicitée, le budget alloué à cette action est **rebasculé pour 2015** sur la fiche action initiale de production de logements aidés (n°5).

Action n°11 Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH

Démographie et répartition des logements	Logements aidés et demandeurs
28 292 habitants en 2012	1 281 logements aidés en 2012
Taux de croissance moyen de 1,93 % par an depuis 2004	250 nouveaux logements aidés entre 2004 et 2012
3 515 habitants supplémentaires entre 2004 et 2012	11,4 % de logements aidés parmi les résidences principales en 2011
12 115 logements en 2011	776 demandeurs de logements aidés dont 539 non logés en HLM (69%) au 31/12/2013
91 % de résidences principales 62 % de logements individuels 38 % de logements collectifs	Dans les demandeurs de logements aidés non logés en HLM : 40% de personnes seules 28% de familles monoparentales 18% de couples avec 1 à 3 enfants 13% de couples sans enfants
19 % de locataires du parc privé 10 % de locataires du parc public 6 % de taux de vacance	Types de logements aidés les plus demandés : - T3 à 36%, - T2 à 34% - T4 à 25%
Niveau des loyers de marché en 2014 : 9,8 €/m ² Prix médian de vente appartement: 1970 €/m ² Prix médian de vente maison: 224 600 €	Proportion de demandeurs par tranche de revenus (référence plafond HLM PLUS*): - inférieur à 60% : 74% - entre 60 et 100% : 20,3% - supérieur à 100% : 5,7%

* Le plafond HLM PLUS en 2014 est de 20 013 € pour 1 personne seule et de 38 800 € pour un couple avec 2 enfants (base revenu fiscal n-2).

Sources : diagnostic PLH, observatoire du SCOT de l'Albanais

Perspectives

Action n°5

Mutualiser les efforts de production de logements aidés

Des efforts sont encore à fournir pour se rapprocher des objectifs de production de logements aidés du PLH, notamment pour les communes bourgs identifiées au Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de l'Albanais : Sâles, Marcellaz-Albanais, Vallières.

Les raisons de cette insuffisance sont multiples : manque de foncier à bas coût disponible, mis en compatibilité progressive des Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le SCOT d'où retard dans les projets d'aménagement, ralentissement de l'activité de construction en période de crise et contexte difficile en 2014 pour la programmation d'opérations de logement social.

Action n°7

Aider à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) dans le parc public

Aucune opération n'a été financée jusqu'à présent, il serait utile de remettre à jour les critères de performance énergétique demandés.

Action n°12

Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins

L'échelle de fonctionnement du bassin d'habitat dépasse largement les limites des deux Communautés de Communes.

Afin d'échanger avec les territoires voisins sur les démarches et pratiques de chacun et d'effectuer un point d'avancement sur la question du logement, une conférence inter-CDDRA sur l'habitat est programmée en 2015. Le SIGAL en partenariat avec le CDRA Usses et Bornes et le CDRA du Bassin annécien sera maître d'ouvrage de cette action.

Commission Développement Local et Logement

La Commission s'est réunie 3 fois en 2014.

Bilan final du PLH

Le PLH fera l'objet d'un bilan à son échéance des 6 ans courant 2015 et à ce titre sera entendu par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement qui émettra un avis.



Le PLH de la Communauté de Communes du Pays d'Alby

9 ACTIONS		
Maîtriser la consommation foncière et la croissance de l'habitat	N°1	Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins
	N°2	S'engager dans la mise en place de politiques foncières communales et intercommunales
Garantir l'équilibre social de l'habitat	N°3	Mutualiser les efforts de production de logements aidés au niveau de la Communauté de Communes
	N°4	Inciter à la production d'une offre en accession sociale à la propriété
Valoriser le patrimoine bâti et améliorer la qualité environnementale de l'habitat	N°5	Aide dans l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel / Région QEB
Répondre aux besoins spécifiques de logements et d'accueil	N°6	Animer le Programme d'Intérêt Général Départemental
	N°6 Bis	Aider les propriétaires bailleurs privés sur Rumilly dans le cadre du Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat en Albais
Suivre et piloter le PLH	N°7	Animer le Programme Local de l'Habitat -PLH- (SIGAL)
	N°8	Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH
	N°9	Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins (SIGAL)

En 2014, La Région Rhône-Alpes participe aux financements de ces actions dans le cadre du CDDRA de l'Albais.

Action n°1 :

Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins

Cette fiche propose un tableau des objectifs sur les 6 ans du PLH afin de réaliser 171 logements locatifs aidés dont 87% de logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 13% de logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration*) ainsi que 79 logements en accession à la propriété dans ses communes membres.

Le bilan fin 2014 montre que 88 logements locatifs aidés ont été réalisés depuis la mise en œuvre du PLH soit 52%** des objectifs, dont 73 logements PLUS (soit 49% d'atteinte de l'objectif PLUS) et 15 logements PLAI (soit 71% d'atteinte de l'objectif PLAI).

* Les logements locatifs aidés sont communément désignés par le prêt qui a contribué à leur financement

** Suite à une erreur de calcul, le pourcentage a été rectifié depuis la présentation faite en Conseil Communautaire du 26 janvier 2015



Action n°1 :**Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins
(suite)**

Type (selon armature urbaine du SCOT)	Commune	Objectif minima territorialisé logements locatifs aidés			Objectif accession aidée	Logements réalisés depuis l'adoption du PLH en 2009					Dont logements financés par la Communauté de Communes du Pays d'Alby				
		Total	PLUS	PLAI		Total locatif	% de l'objectif territorialisé	PLUS	PLAI	Accession aidée	Total	% de l'objectif territorialisé	PLUS	PLAI	Accession aidée
Communes bourgs	Alby-sur-Chéran	33	28	5	13	52	157 %	44	8	24	52	157 %	44	8	-
	Saint-Félix	36	31	5	14	11	79 %	10	1	-	10	0 %	9	1	-
	Cusy	28	24	4	11	-	0 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-
	Gruffy	23	20	4	9	-	0 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-
	Viuz-la-Chérisaz	22	18	3	9	-	0 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-
Communes villages (grosses)	Héry-sur-Alby	6	5	-	5	12	200 %	9	3	-	12	200 %	9	3	-
	Mûres	6	6	-	4	5	33 %	3	2	-	5	33 %	3	2	-
	Chapeiry	4	4	-	3	-	0 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-
	Chainaz-les-Frasses	6	6	-	4	8	133 %	7	1	-	8	133 %	7	1	-
	Saint-Sylvestre	4	4	-	3	-	0 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-
Communes villages (petites)	Allèves	3	3	-	2	-	0 %	-	-	-	-	0 %	-	-	-
TOTAL		171	149	21	79	88	52 %*	73	15	24	87	50 %	72	15	-
En proportion		100 %	87 %	13 %		-	-	49 %	71 %	30 %	-	-	48 %	71 %	0 %

* Suite à une erreur de calcul, le pourcentage a été rectifié depuis la présentation faite en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Alby du 26 janvier 2015).

Action n°2 :**S'engager dans la mise en place de politique foncières communales et intercommunales**

Action supprimée suite à la suppression des financements régionaux



Action n°3 : Mutualiser les efforts de production de logements aidés

Nouvelles opérations

La Communauté de Communes du Pays d'Alby a accordé cette année **une aide de 14 263,50 € à la SA Mont-Blanc pour la réalisation de 5 logements locatifs aidés (3 PLUS et 2 PLAI) à Mûres**, situés dans le programme de 27 *logements divisés en 3 bâtiments dénommé « les Jardins »*. Le montant des financements alloués depuis la mise en œuvre du PLH se monte à 285 942,50 € soit 47% du budget initial.

Inauguration

L'opération « **Les Amarantes** » à **Alby-sur-Chéran** a été inaugurée le **25 avril 2014**. La Communauté de Communes du Pays d'Alby avait accordé **une aide de 25 971 € pour les 9 logements locatifs aidés (5 PLUS, 4 PLAI)**. Ces logements s'insèrent dans un ensemble de 33 logements répartis en 2 résidences réalisées par la Savoissienne Habitat, certains logements étant accessibles en location-accession.

Action n°4 : Inciter à l'accession sociale à la propriété dans le parc privé

Sans objet

Action n°5 : Aider à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) dans le parc public

Pas de demande en 2014

Action n°6 : Aider les propriétaires privés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat de l'Albanais

Par une modification du PLH approuvé en juin 2013, la Communauté de Communes du Pays d'Alby a voulu réorienter le reliquat de la fiche-action relative à l'incitation à l'accession sociale au profit des objectifs du Programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat pour un effet levier plus important.

Cette fiche bénéficiait d'un budget de 189 994 € jusqu'à la fin du PIG, pris sur le budget de la fiche action n°4 suite à la suppression du dispositif du Pass-Foncier, ce qui représentait une aide aux travaux pour 30 logements environs, dont 21 logements de propriétaires occupants et 9 logements de propriétaires bailleurs.

La Communauté de Communes du Pays d'Alby a engagé en 2014, **82 255 € d'aides pour accompagner les travaux de rénovation de 18 logements, dont 5 logements à louer**. Le cumul avec l'année 2013 représente 52% des financements communautaires prévus et 70% d'atteinte des objectifs en nombre de logements (99 835 € d'aides octroyées et 21 logements améliorés ou créés).

Action n°7 : Animer le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Action en cours avec la présence
d'une animatrice du SIGAL

Perspectives

Action n°3 Mutualiser les efforts de production de logements aidés

Des efforts sont encore à fournir pour se rapprocher des objectifs de production de logements aidés du PLH, notamment pour certaines communes bourgs identifiées au Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais (Cusy, Gruffy, Viuz-la-Chiésaz).

Les raisons de cette insuffisance sont multiples : manque de foncier à bas coût disponible, mis en compatibilité progressive des PLU avec le SCOT d'où retard dans les projets d'aménagement, ralentissement de l'activité de construction en période de crise et contexte difficile en 2014 pour la programmation d'opérations de logement social.

Action n°5 Aider à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel QEB (Qualité Environne- mentale des Bâtiments) dans le parc

Seule 1 opération a été financée jusqu'à présent, il serait utile de remettre à jour les critères de performance énergétique demandés.

Action n°9 Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins (SIGAL)

Il est prévu l'organisation d'une conférence inter-CDDRA sur l'habitat en 2015 (Albanais, Bassin Annécien, Usses et Bornes)

Action n°8 :

Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH

DEMOGRAPHIE	Diagnostic PLH	Actuellement
Nombre d'habitants	11 406 (2005)	13 280 (2013)
Taux de croissance annuel moyen	+ 2,68 % (1990-2011)	+1,30 % (2006-2011)
Taille moyenne des ménages	2,8 (1999)	2,7 (2010)

STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS	Diagnostic PLH (2003)	Actuellement (2011)
Nombre de logements	4 271	5 578
Logements collectifs	29 %	21 %
Logements individuels	71 %	78 %
Propriétaires occupants	80 %	76 %
Locataires du parc privé	10 %	12,5 %
Locataires du parc public	10 %	8,9 %
Taux de vacance	5,1 %	6 %
Rythme de construction annuel pour 1000 habitants (en logements)	11,4	6,5
Typologie des logements construits :	Entre 1999 et 2005 :	Entre 2004 et 2012 :
- En individuel	70 %	66 %
- En individuel groupé	7 %	12 %
- En collectif	23 %	22 %

LOGEMENT ET REHABILITATION	Diagnostic PLH (2003)	Actuellement (2011)
Logements construits avant 1975 et proportion / parc de résidences principales	-	2 255 43 %
Nb logements potentiellement indignes (parc privé) et proportion	215 5,8 %	138 3,1 % du parc
Nb de ménages propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH et proportion / PO total	-	1007 27 %

MARCHE IMMOBILIER	Diagnostic PLH (2005)	Actuellement (2012)
Prix de vente appartement neuf	1900 €/m2	2800 à 3500 €/m2
Prix de vente moyen maison ancienne	256 500,00 €	253 000,00 €

LOGEMENTS SOCIAUX ET DEMANDE	Diagnostic PLH (2005)	Actuellement (2012)
Nombre de logements sociaux	442	469
Taux de logements sociaux	10,2 %	9,6 %
Nombre de demandeurs	411	271
- dont non logés dans le parc HLM	...	76 %
Proportion de locataires du parc privé éligibles à un logement social	61 %	60 %

* Sources : diagnostic PLH, observatoire du SCOT de l'Albanais, diagnostic PLUi de la Communauté de Communes du Pays d'Alby

Qu'est-ce que le Programme d'Intérêt Général ?

Le **Programme d'Intérêt Général (PIG)**, au sens du code de la construction et de l'habitation (CCH), est un programme d'action visant à **améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements**, approuvé par le préfet du département ou le délégataire. Sous l'impulsion politique de la collectivité territoriale sur la base d'une contractualisation préalable avec l'Etat, voire à défaut, sur décision propre de l'Etat, l'objectif du PIG est de **promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant**, dont la nature peut être sociale ou technique, et ce, hors d'une logique de projet de quartier ou de territoire.

La **déclinaison du volet parc privé du plan de cohésion sociale au niveau de la Haute-Savoie** a conduit, compte-tenu de la situation du marché du logement, à la mise en place d'un programme d'intérêt général applicable sur l'ensemble du département. Les communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, conscientes des enjeux représentés par la conservation du patrimoine bâti et l'amélioration du confort dans le parc ancien, ont décidé de **décliner le PIG départemental à l'échelle de l'Albanais et de l'inscrire à leur PLH respectif**. Les objectifs et engagements des parties ont été rédigés dans une convention tripartite (Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Département de Haute-Savoie et SIGAL) en 2010.

Porté entre juin 2011 et juin 2014 par le SIGAL et pour le compte des communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, le programme avait pour objectif de **lutter contre l'habitat indigne et insalubre et contre la précarité énergétique, produire des logements à loyers maîtrisés, remettre sur le marché des logements vacants et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées**.

Afin de mener à bien cette procédure, le SIGAL avait missionné **le Cabinet URBANIS** pour assurer deux missions :

- **Prospection et identification de la vacance et de l'insalubrité**

Étude et repérage du parc privé de logements vacants et de l'habitat indigne par commune avec une cartographie spécifique des logements vacants dans le centre ancien de Rumilly.

Vous envisagez de rénover votre habitat ?

- > Vous êtes propriétaire de votre logement ou d'un logement que vous louez.
- > Votre patrimoine bâti est achevé depuis plus de 15 ans.
- > Vos travaux n'ont pas encore démarré.
- > Alors venez vous renseigner sur le dispositif d'aides financières actuellement en place sur le territoire des communautés de communes du Pays d'Alby et du Canton de Rumilly.

La société Urbanis vous informe, vous conseille et vous accompagne **GRATUITEMENT** tout au long de votre projet dans des domaines techniques, fiscaux et administratifs.

> Soit par téléphone : **04 79 33 21 26**
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h-17h30.

> Soit lors de la permanence, **SUR RENDEZ-VOUS**, le jeudi de 9h à 12h :
 • Jusqu'au 31/01/2012 :
1 avenue Gantier, « Immeuble le Cheval Blanc » à Rumilly.
 • À partir de février 2012 :
3, place de la Manufacture à Rumilly.

> Soit par mail : chambery@urbanis.fr

- **Animation : information, communication, assistance aux propriétaires**

Permettre à des propriétaires de logements achevés depuis plus de 15 ans de bénéficier d'aides pour le financement de travaux d'amélioration (propriétaires privés, bailleurs ou occupants, de logements individuels ou en copropriété).

Grâce au PIG financé par le SIGAL et ses partenaires, ceux-ci bénéficiaient d'un **accompagnement gratuit et personnalisé** se traduisant par des visites à domicile, conseils techniques, simulations financières et fiscales, assistance au montage de dossier...

Perspectives

Il était possible de prolonger la mission de 2 ans supplémentaires maximum pour continuer à bénéficier de l'animation du dispositif et profiter de la dynamique de la dernière année. Mais aucune décision n'a pu être prise en ce sens début 2014 en partie dû au contexte électoral.

3 années de mise en oeuvre sur le territoire de 2 intercommunalités en chiffres

Le coût du marché de suivi-animation s'élève à **178 792 € HT (213 986 € TTC)** subventionné à hauteur de **57%** (ANAH, Département de Haute-Savoie).

En 3 ans d'animation, **593 personnes ont été informées gratuitement sur l'Albanais**, dont **62% de propriétaires occupants (75% de personnes pour le canton de Rumilly et 25 % pour le Pays d'Alby)**.

101 logements, dont **26% sur la Communauté de Communes du Pays d'Alby**, ont pu être rénovés grâce au financement du programme :

- **6 logements** ont fait l'objet de **travaux d'aménagement lourds (4 logements sur le canton de Rumilly et 2 au Pays d'Alby)**
- **48 logements** ont fait l'objet de **travaux d'amélioration de la performance énergétique (34 logements sur le canton de Rumilly et 14 au Pays d'Alby)**
- **14 logements** ont fait l'objet de travaux pour **améliorer l'autonomie des personnes (10 logements sur le canton de Rumilly et 4 au Pays d'Alby)**
- **27 logements** ont fait l'objet de **travaux divers (26 logements sur le canton de Rumilly et 1 au Pays d'Alby)**
- **6 logements** ont été réhabilités pour **du locatif à loyer conventionné (Pays d'Alby)**

Des objectifs très ambitieux avaient été fixés par la convention initiale (un total de 245 logements à réhabiliter) qui ne sont finalement atteints qu'à 41 %.

- **2 080 761 € TTC de travaux ont ainsi été engagés**, le plus souvent auprès des entreprises locales.
- **984 681 € de subventions ont été allouées** (ANAH, Etat, Département de Haute-Savoie, Communauté de Communes du Pays d'Alby), soit un taux moyen de financement de 47%.

A compter de juin 2013, le changement de réglementation de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ainsi que la mise en place d'aides complémentaires des communautés de communes ont permis :

- **de mobiliser d'avantage de porteurs de projets** (+60% de contacts propriétaires occupants entre la 2ème et la 3ème année)
- **de financer plus de projets** (x2,5 entre la 2ème et la 3ème année)
- **de relancer la production de logements à loyers encadrés** (5 logements financés en 3ème année sur la Communauté de Communes du Pays d'Alby).

En 2014 pour la Communauté de Communes du Pays d'Alby, ce sont ainsi **15 propriétaires, dont 13 ménages occupants et 2 propriétaires bailleurs** qui devraient pouvoir bénéficier de **82 255 € d'aides communautaires pour 781 080 € HT de travaux prévus** rentrant dans les critères d'éligibilité de l'ANAH.

Le Comité de pilotage du PIG, composé pour partie des nouveaux élus des communes, **s'est réuni en juillet 2014 pour tirer le bilan final de l'animation.**

Bilan final du PLH

Les PLH feront l'objet d'un **bilan final à leur échéance des 6 ans mi-2015**, comme prévu par le Code de la Construction et de l'Habitation, et à ce titre seront entendus par le Comité Régional de l'Habitat et de l'hébergement qui émettra un avis.

Prorogation du PLH 2009-2015

Une disposition introduite par la loi ALUR du 24 mars 2014 dans le Code de l'urbanisme permet à un EPCI qui s'est engagé dans l'élaboration d'un PLUi habitat de proroger son PLH qui arriverait à terme avant la mise en vigueur du nouveau document d'urbanisme afin de maintenir une continuité dans l'application de sa politique locale.

Cette prorogation est décidée, pour une durée de **trois ans renouvelable une fois**, par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, et après accord du Préfet de département.

Le Préfet au regard notamment du dynamisme de l'EPCI, de l'existence d'une délégation des aides à la pierre, des enjeux du territoire ou encore des objectifs de production de logement accorde la prorogation en adaptant éventuellement la durée de prorogation aux éléments précités.

C'est pourquoi en vue d'assurer une continuité de la politique locale de l'habitat, notamment sur les aides aux communes et bailleurs pour la production de logements aidés, il apparaît aujourd'hui nécessaire de proroger le PLH actuel pour une durée supplémentaire et jusqu'à l'approbation du PLUi.

PLATEFORME DES SERVICES A DOMICILE DE L'ALBANAIS

Les missions de la Plateforme

Située à **Marigny-Saint-Marcel**, la **Plateforme des Services à Domicile de l'Albanais** a été créée en **2003** par les élus locaux des cantons d'Alby-sur-Chéran et de Rumilly.

Les locaux se situent dans le même bâtiment que le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de l'ADMR (réseau associatif de services à la personne).

L'objectif de la Plateforme est **d'améliorer le maintien à domicile des personnes dépendantes**.

Deux salariées à temps complet assurent diverses missions pour venir en appui aux Services d'Aide à Domicile (SAD).

- **Accueil, information et orientation des publics**
- **Pré-recrutement** des aides à domicile et des auxiliaires de vie
- **Formation professionnelle continue** des salariés aides à domicile et auxiliaires de vies sociales
- **Coordination des retours à domicile après hospitalisation** des bénéficiaires des Services d'Aide à Domicile (SAD) du territoire
- **Animation de groupes de travail** pour mettre en place des actions concrètes qui répondent aux besoins de la population dans le domaine de la gérontologie

Accueil, information et orientation des publics

L'activité concerne majoritairement des demandes relatives à :

- **l'exercice du métier d'aide à domicile** (conditions, travail, salaire...)
- **la formation permettant l'accès** au métier du domicile
- **l'existence des services de proximité** d'aide à domicile dans l'Albanais

Contact

Maison des Aides et Soins à Domicile
Plateforme des services à domicile de l'Albanais

25, Domaine de la Fruitière

74150 Marigny Saint Marcel

Tél : 04 50 01 87 15

Fax : 04 50 01 87 16

Courriel : plateforme@albanais-haute-savoie.fr

Lundi, Mardi, Mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Le vendredi matin : 8h30 - 12h00



Pour plus d'informations sur les structures existantes au service des personnes dépendantes en Albanais (services à domicile, portage de repas, accueil de jour, EHPAD, praticiens libéraux...), consultez sur le site web du SIGAL www.albanais-haute-savoie.fr ou demandez la plaquette «Bien vieillir en Albanais»

Le recrutement des Aides à Domicile / Auxiliaires de Vie

La Plateforme des services à domicile assure **la première partie du recrutement** des Aides à Domicile et des Auxiliaires de Vie pour les **4 associations partenaires du territoire**.

En 2014, la Plateforme a effectué :

- **10** réunions d'information sur le métier d'aide à domicile
- **2** Forums de l'emploi (Rumilly et Annecy)
- **1** Job Dating

La Plateforme a enregistré 139 candidatures toutes catégories confondues (avec ou sans qualification). La coordinatrice a également reçu **58** candidats en entretien individuel pour évaluer leur motivation et leurs aptitudes à l'exercice de la profession.

Les réunions d'information ont lieu une fois par mois à la Plateforme. Elles permettent aux candidats d'appréhender les spécificités du métier ainsi que les qualités et compétences requises pour l'exercer.

Les entretiens de motivation et les tests d'évaluation de compétences se déroulent à la Plateforme et permettent à la coordinatrice de repérer les candidats aptes à l'exercice de la profession.

Devant la pénurie de personnel qualifié (Catégorie B et C) au sein des services à domicile, la coordinatrice de la Plateforme participe activement aux différents Forums de l'emploi, aux tables rondes, aux jobs dating et intervient régulièrement dans les écoles et Centres de formations pour promouvoir le métier d'auxiliaire de vie auprès de différents publics.

La formation des Aides à Domicile

En 2014, la Plateforme a mis en place **38 séances de formation, pour un total de 154 heures**. La nouveauté a été d'ouvrir certaines formations aux services à domicile associatifs du Bassin Annécien.

Les thèmes de formation 2014

- **Intégration dans le métier**
- **PSC1** : Prévention Secours Civiques de Niveau 1
- **Aide à la toilette** auprès des personnes dépendantes
- **Personne en situation de handicap à domicile**
- **Maltraitance / bientraitance des personnes dépendantes**
- **Prévention de l'épuisement professionnel**
- **Handicap perfectionnement** : accompagner et mieux communiquer avec la personne en situation de handicap
- **Maladie d'Alzheimer et maladie apparentées**
- **PRAP : Initial** (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- **PRAP : Perfectionnement** (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- **Ecrits professionnels** (utilité et pertinence des transmissions écrites et orales)
- **Perfectionnement des Pratiques Professionnelles**
 - Principes fondamentaux de la relation d'aide
 - Techniques de confort et d'hygiène
 - Nutrition et hygiène alimentaire
 - Gestes et postures lors des manutentions et aides aux transferts
 - Méthodologie d'intervention à domicile
 - Prévention des chutes

La répartition des heures par structures

- **1089 heures de formation** auprès des professionnels de l'ADCR
- **81 heures de formation** auprès des professionnels de l'ADMR
- **14 heures de formation** auprès des professionnels d'AVS
- **14 heures de formation** auprès des professionnels du SSIAD
- **211 heures de formation** auprès des services à domicile associatifs extérieurs à l'Albanais

Depuis fin 2013, **les coûts pédagogiques des formations sont facturés aux SAD**, y compris ceux de l'Albanais au prorata du nombre de salariés inscrits



La coordination des retours à domicile après hospitalisation des bénéficiaires des SAD

La coordinatrice rencontre **le service social de l'hôpital de Rumilly**, pour recueillir des éléments d'information sur les sorties d'hôpital. Cette coordination a pour but de préparer au mieux les retours à domicile des bénéficiaires en lien avec les différentes associations partenaires de service à domicile du territoire.

Les infirmières coordinatrices du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) participent également à ces réunions ainsi qu'un **Travailleur Médico-Social de l'APA du Conseil Général**. Ces rencontres permettent d'échanger des informations sur les situations critiques et complexes de plus en plus fréquentes à domicile.

Parallèlement, la coordinatrice effectue un recueil d'informations auprès des centres hospitaliers et de convalescence extérieurs à l'Albanais pour optimiser les retours à domicile.

La coordinatrice entretient un contact privilégié avec **les associations** partenaires d'aide à domicile de l'Albanais (**ADMR, ADCR (Aide à Domicile du Canton de Rumilly), CPE, AVS** pour améliorer la qualité des actions communes.

Animation de groupes de travail

Les 4 groupes de travail ont continué à se réunir en 2014 afin de garder une veille sur les besoins de la population dans le domaine de la gérontologie. **Un 5ème groupe a été créé** pour tenter de pallier la pénurie de personnel qualifié dans les services à domicile du territoire et valoriser ce secteur d'emploi.

Le groupe de travail n° 1 « Information Communication » s'est chargé de diffuser la Plaquette « Bien Vieillir en Albanais » aux 29 communes de l'Albanais.

Le groupe de travail n° 2 « Coordination entre professionnels » est resté en veille faute de changement de personnel au service social de l'hôpital de Rumilly et à l'Allocation Personnalisée d'autonomie (APA) du Conseil Général de Haute-Savoie.

Le groupe de travail n°3 « Gérontologie » a organisé, dans le cadre de la Semaine Bleue, une représentation théâtrale suivie d'un débat à laquelle ont répondu présent plus de 350 personnes. Cette action a été réalisée avec le soutien financier du Conseil Général de Haute-Savoie et la collaboration des 29 CCAS du territoire.



Le groupe de travail n°4 du journal « Le P'tit Barjaqueur » composé d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie sociale des deux cantons, a pu réaliser et diffuser 3 parutions au lieu de 2 pour le plus grand plaisir des lecteurs de ce journal qui relate des récits de vie et des savoir-faire des usagers des services à domicile de l'Albanais.

Pour le concrétiser, les salariés se réunissent en comité de rédaction 3 demi-journées par an.



Un nouveau groupe de travail n°5 « Attractivité des Métiers de la gérontologie » a été créé pour aider les associations du secteur de l'Albanais à recruter. Une action de type table ronde, intitulée « Découverte des Métiers du Domicile auprès des Personnes Agées », va être proposée gratuitement à tout public le 28 avril 2015 à Rumilly.

En 2014, une Commission Plateforme a été mise en place. Elle réunit une vingtaine d'élus des communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby pour étudier les projets d'actions et les proposer aux élus du Comité Syndical du SIGAL.

Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion
du contrat global et le développement de l'Albanais

CONTACT

**3 place de la Manufacture
BP 69 74152 Rumilly**

Tél : 04 50 10 25 90

Fax : 04 50 01 87 01

Mail : sigal@albanais-haute-savoie.fr

Site : www.albanais-haute-savoie.fr



Albanais

**Contrat
de développement**

S	I	G	A	L
---	---	---	---	---